

La Voix des Francs

catholiques

Numéro 2



Entrée triomphale de Sainte Jehanne d'Arc dans Orléans.

Gesta Dei per francos

Éditorial

L'enthousiasme, les lettres d'encouragement venues des nombreux abonnés à *La Voix des Francs* nous encouragent pour l'avenir à vous procurer des textes de qualité.

L'article sur la *prédilection divine de la France* a suscité de multiples approbations, mais aussi à notre plus grande tristesse, des réactions lamentables de la part de catholiques (pas de nos abonnés) qui osent nier cette vénérable tradition du miracle de la Sainte Ampoule, afin de nier la prédilection divine de la France. Pour ce faire ils s'appuient sur les arguments de la critique moderne qui nie la valeur de la tradition orale ; ils prétendent aussi que l'Église n'a jamais authentifié ce miracle et que peu d'historiens aujourd'hui attestent l'ancienne thèse de l'apparition céleste¹.

De pareils mensonges relèvent d'un esprit trompeur et d'une impiété énorme vis-à-vis de la tradition la plus vénérable du royaume des Lys.

En ce qui concerne la valeur de la tradition orale nous laisserons parler Mgr Gaume en vous livrant le premier chapitre de son livre *L'Évangélisation Apostolique du Globe*, magnifique petit traité sur la valeur des traditions. Là se trouvent réfutés les arguments de nos contradicteurs.

Affirmer que l'Église n'a jamais authentifié le miracle de la Sainte Ampoule relève du mensonge, ou de l'ignorance crasse. Est-il possible de penser que le bréviaire, la liturgie du sacre des rois de France, les Saint Thomas d'Aquin, les Dom Guéranger et tant d'autres illustres personnages ecclésiastiques se soient appuyés sur des fables² ? Il faudrait alors le dire pour tous les autres miracles des saints, et l'on tomberait alors dans les principes hérétiques de la critique moderne, inspirés par les juifs talmudistes, vrais fils du père du mensonge, qui nièrent les premiers la Résurrection de Notre Seigneur.

Quant au sophisme reposant sur le nombre des historiens d'aujourd'hui, nous aimerions savoir de quel droit on peut donner le nom d'historien à des gens qui nient même la possibilité du surnaturel dans

¹ Ce sont les sophismes exposés dans le livre *Les Sacres des Rois de France* par Rémy de Bourbon-Parme, édition Heimdal 1998, qui nous ont été donnés par nos contradicteurs.

² Nous renvoyons le lecteur à notre article paru dans le n° 1 de *La Voix des Francs*, où les citations référencées des auteurs sur la question de la Sainte Ampoule sont données.

l'histoire, imaginant toute sorte d'inventions farfelues pour expliquer « *scientifiquement* » l'existence de faits surnaturels. L'orgueil rationaliste est un obstacle à la vraie science historique.

Saint Remi fut un grand thaumaturge, il est curieux de voir qu'un seul de ses miracles soit contesté : celui de la Sainte Ampoule ! N'est-ce point à cause des implications politiques qui en découlent ?

La réponse à ces sophismes nous a fait reporter l'article promis sur Emmanuel Malynski au n°3 qui paraîtra en janvier 2007. Que le lecteur veuille bien nous le pardonner.

Vous trouverez ici une présentation de cet auteur gigantesque qu'est l'abbé Maistre. Nous avons entrepris l'édition de ses œuvres, les 22 volumes de sa Grande Christologie écrite à la fin du 19^{ème} siècle, et de son hors série, *Saint Clément de Rome* en deux volumes, qui raconte comment ce fils de sénateur élevé dans la philosophie et la religion des dieux païens, fut converti par saint Barnabé et par saint Zachée, qui le firent rencontrer Saint Pierre. Ce dernier passa une semaine à lui exposer toute la religion. Saint Clément assista aussi à la bataille que le prince des Apôtres livra contre Simon le magicien sous forme de joute oratoire devant la foule rassemblée. Le lecteur sera surpris de l'élévation philosophique et théologique de saint Pierre, dont les paroles nous sont relatées fidèlement dans les actes de saint Clément. Tous les arguments futurs déployés par la libre pensée y sont réfutés dès le premier siècle. « On dirait que tous les incrédules modernes ont puisé là les difficultés qu'ils nous ont opposées ; et qu'ils se sont contentés de nous les présenter, sans les réponses péremptoires de saint Pierre et de saint Clément, qui les pulvérisent et les anéantissent. Pour les réfuter, il n'y aurait donc qu'à rétablir, à côté de l'objection, la réponse qu'a donnée saint Clément.¹ »

La doctrine politique de Joseph de Maistre, faisant suite à sa biographie, nous est exposée dans le troisième article.

Bonne lecture à tous !

Bruno Saglio

¹ *Histoire de Saint Clément de Rome*, abbé Maistre, Tome I, p. 62, Ed. St Remi 2006

LA TRADITION. – L'AUTORITÉ DE LA TRADITION¹.

Comme les deux grands faits que nous avons à constater reposent essentiellement sur la tradition, il est, avant tout, nécessaire de montrer la solidité de cette base : de là, les propositions suivantes.

1) La tradition est la transmission par la parole, d'une génération à l'autre, des choses présentes ou passées.

2) Comme on n'écrit que ce qui est parlé, toujours et partout la parole précède l'écriture. Il s'en suit que la tradition est la mère de l'écriture ou de l'histoire, et que **la fille n'est pas plus croyable que la mère.**

3) Comme l'écriture, la tradition est donc une source de vérité. Dans la vie du genre humain tout n'est pas écrit. Par exemple : à côté des livres de l'ancien Testament, la synagogue avait ses traditions. Il en est de même dans l'Église, de même encore chez tous les peuples.

4) **Quand la tradition est ancienne, constante, universelle, elle est l'organe certain de la vérité; et, dans l'ordre religieux en particulier, elle exige le même respect que la sainte Écriture².** En fait d'histoire sacrée ou profane, nous ne connaissons même rien que par la tradition, puisque l'histoire elle-même n'est que la tradition écrite. Or, si la tradition est tenue pour infaillible, quand elle parle de l'histoire profane, pourquoi ne le serait-elle pas lorsqu'elle dépose des faits évangéliques? c'est la question de saint Augustin.

« Nous ne connaissons, dit-il, les vrais auteurs des livres païens, que par le consentement et les témoignages de ceux qui ont vécu avant nous. Ainsi, nous ne savons que les livres attribués à Platon, à Aristote, à Cicéron sont de ces philosophes, que par les témoignages continuels de ceux qui nous ont précédés. Si donc en tout le reste la tradition est une voie très sûre, pourquoi ne le serait-elle pas également, pour assurer au catholique l'authenticité d'un livre ou d'un fait ?³ »

¹ Chapitre 1^{er} de *L'Évangélisation apostolique du globe*, par, Mgr J.-J. GAUME, éditions Saint-Remi 2005, 192 p. 16 €.

² *Ecclesia omnes libros tam veteris quam novi Testamenti, cum utriusque unus Deus sit auctor, nec non traditiones ipsas, tum ad fidem, tum ad mores pertinentes, tanquam vel ore tenus a Christo, vel a Spiritu sancto dictatas, et continua successione in ecclesia catholica conservatas, pari pietatis affectu ac reverentia suscipit, et veneratur. Conc. Trid., sess. IV.*

³ Augustinus contra Faustum manichæum argumentatur : In libris Ethnicorum, non alia ratione magis novimus veros auctores, quam ex communi consensu et testimoniis eorum qui fuerunt ante nos. Unde non Platonis,

5) L'eau la plus pure est toujours la plus rapprochée de la source. **Ainsi, plus une tradition est ancienne, plus elle mérite confiance.** En toute chose, la vérité est la première. **L'erreur, c'est-à-dire l'altération de la vérité, ne vient et ne peut venir qu'après.**

6) Quand une tradition particulière n'est en rien contraire à une tradition générale, elle doit être admise avec une confiance proportionnée à ses caractères plus ou moins marqués d'antiquité, de constance et d'étendue.

7) « Les traditions relatives aux choses ecclésiastiques, dit saint Jérôme, celles surtout qui ne s'écartent pas de la foi, doivent être gardées, telles qu'elles sont venues des anciens. »

« C'est la tradition, ajoute saint Chrysostome : n'en cherchez pas davantage. »

« D'une foule de pratiques, continue Tertullien, si vous cherchez la loi dans les Écritures, vous ne la trouverez pas. La tradition les enseigne, la coutume les affermit ; la foi les observe. Ou vous trouverez vous-même la raison qui justifie la tradition, la coutume et la foi, ou d'autres vous l'apprendront.¹ »

8) Les traditions particulières, appuyées sur les monuments des églises : chartes, diplômes, missels, bréviaires, martyrologes, offrent toutes les conditions désirables de certitude. **Les rejeter serait accuser d'ignorance ou de fourberie ceux qui les ont admises et transmises; ce serait de plus manquer aux règles élémentaires de la saine critique².** La première est qu'on ne doit pas nier un fait, parce qu'il est extraordinaire, ou même invraisemblable, mais seulement parce qu'il est mal prouvé. **La seconde, qu'on n'est pas recevable à venir attaquer un fait en possession, depuis des siècles, de la foi commune des**

Aristotelis, Ciceronis libros novimus, nisi ex eorum qui nos a tate praecesserunt continuis testimoniis. Si ergo in ceteris h ec via tutissima est, cur non et viro catholico ad cognoscendum libri auctorem? Melchior Gan., de Locis theolog., lib. II, t. VII.

¹ Traditiones ecclesiasticas praesertim quæ fidei non officunt, ita observandas, ut majoribus traditæ sunt. Epist. 117 ad Luciun. — Traditio est, non quæras amplius. S. Chrys. Homil. V, in c. II Epist. II ad Thessal. — Harum et aliarum hujusmodi disciplinarum, si legem exoptules scripturarum, nullam invenies. Traditio tibi protenditur auctrix, consuetudo confirmatrix, et fides observatrix. Rationem traditioni, consuetudini, fidei patrocinaturam, aut ipse perspicias, aut ab aliquo qui perspexerit discas. *De coron. milit.*, c. IV.

² Ainsi se trouvent réduits à néant les arguments des négateurs de la sainte ampoule que nous avons exposés dans l'éditorial. (NDLR)

hommes compétents, à moins qu'on n'apporte, ce qui n'a jamais eu lieu, des preuves péremptoires de fausseté.

9) Cela soit dit pour les traditions des églises particulières. Quant à celles de l'église de Rome, elles jouissent d'un caractère encore plus marqué de certitude : elles vivent sous les yeux des souverains Pontifes. **Gardiens scrupuleux de la vérité, qui oserait les accuser de se faire les complices du mensonge ou de l'erreur, en laissant se perpétuer des croyances dénuées de fondement ?** Que dis-je ? Rome garde avec amour les monuments qui les immortalisent. Seulement, maîtresse consciencieuse de la vérité, elle ne les impose pas comme articles obligés de la foi ; elle n'en fait point usage pour baser ses décisions dogmatiques.

Mais aussi, Reine immortelle des siècles, elle n'entend pas qu'on jette au passé de téméraires insultes. Enfin, mère pleine de bonté, loin d'entraver dans les liens d'une critique étroite, prétentieuse et trop souvent ignorante et passionnée, les allures de ses enfants, elle leur donne toute espèce de latitude, proclamant par sa conduite, plus encore que par ses paroles, la véritable règle de la saine critique : *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*.

Ces principes rappelés sur la nature et l'autorité de la tradition, il reste à expliquer le sens de ces paroles : Évangélisation apostolique du globe en général.

Par l'évangélisation apostolique du globe, nous entendons la fondation des églises dans toutes les parties de l'univers, par les apôtres en personne aidés des compagnons de leur apostolat. Le mot même de fondation ne veut pas dire qu'ils aient donné à toutes les chrétientés naissantes la forme régulière et complète qu'elles ont revêtue dans la suite des temps. Il signifie que les apôtres ont annoncé Jésus-Christ à tous les peuples de la terre et créé partout des familles chrétiennes, devenues plus tard des églises.

Or, deux miracles éclatants comme le soleil devaient signaler la prédication de l'Évangile. Tous deux étaient nécessaires pour faire resplendir d'un éclat éblouissant la divinité de Celui à qui toute puissance a été donnée au ciel et sur la terre. Le premier est le triomphe du christianisme sur le paganisme ; de la faiblesse sur la force ; des victimes sur les bourreaux : ce miracle est connu de tous.

Le second, plus grand peut-être, quoique beaucoup moins remarqué, c'est la rapidité de ce triomphe. Rome païenne mit sept cents ans à fonder son empire, et cet empire ne fut jamais aussi étendu que celui du christianisme. Tant de lenteur ne pouvait convenir à Celui qui opère ce qu'il veut en parlant. Lumière du monde moral, l'Évangile devait se

répandre avec une rapidité analogue à celle de la lumière qui éclaire le monde physique.

Vaines ne sont pas de telles pensées : écoutons les oracles divins et les affirmations de l'histoire...

LA GRANDE CHRISTOLOGIE
DE L'ABBE MAISTRE,
UNE APOLOGIE DU CHRIST POUR LE 21^{ème} siècle

Testimonia tua credibilia facta sunt nimis
Ps. XCII, v. 7

Par nature, le chrétien est un **combattant**. C'est la raison pour laquelle l'un des sept Sacrements, la Confirmation, fait du baptisé un *Miles Christi*, un soldat du Christ. Tout catholique appartient à l'Église militante, l'Église de la terre, distincte de l'Église triomphante, celle du Ciel, et de l'Église souffrante, constituée par les âmes du Purgatoire.

Dans ce combat, nous ne sommes pas seuls. Pour recouvrer ou augmenter la grâce dans notre âme, nous avons la prière et les sacrements. Mais il faut aussi nourrir l'intelligence. Ce sera, entre autres sources, le rôle de *l'Apologétique*, ensemble des ouvrages écrits pour la défense du Christianisme. Il était donné à notre époque de redécouvrir **l'exceptionnelle richesse des auteurs antilibéraux** qui sont d'abord des apologistes, défenseurs sans compromis des vérités de la foi et de la morale catholiques, de la civilisation chrétienne et de la Royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ sur tous les hommes et tous les temps. C'est à cette source pure de toute compromission avec le siècle, loin des demi-vérités dans lesquelles se complaisent bien des « traditionalistes », qu'il faut revenir boire, *sicut cervus*.

Qu'on ne se méprenne pas : l'apologie est une science ecclésiastique (c'est-à-dire d'Église) et une science authentique. Elle ordonne et soumet évidemment ses recherches et ses conclusions à la Vérité divine et la rigueur de sa méthode peut donner des leçons aux sciences profanes ¹. Voilà qui devrait rassurer les esprits les moins égarés par le siècle et les inciter à se tourner vers ces « monuments » d'érudition savante. Ces derniers ont été composés conformément aux exigences d'un savoir pleinement maîtrisé quant à ses sources et son raisonnement et, en même temps, ils sont remplis d'esprit de foi, la Grâce élevant la Nature, sans

¹ Qu'on pense aux fausses annonces en matière de clonage, dernier exemple en date.

jamais la diminuer : « Notre intelligence s'accroît pour savoir ce qu'elle doit croire, et la foi pour croire ce qu'elle doit comprendre »¹.

Un des monuments de cette science est l'œuvre de **l'Abbé Maistre**. L'Abbé Maistre (14 octobre 1815 + 15 juin 1884), ordonné prêtre le 9 février 1840, professeur de dogme au Grand séminaire de Troyes, chanoine et curé-doyen dans ce même évêché, publia sa **Grande Christologie** en 22 tomes à partir de 1878.

Cet ensemble raisonné d'ouvrages recense systématiquement toutes les preuves de « **la vérité et de la divinité des faits de Jésus, de la Vierge et des Apôtres** », preuves soient antérieures, soient postérieures à son avènement. Ces preuves s'appuient tant sur les témoignages orthodoxes juifs ou chrétiens que sur ceux des hérétiques (les hérésies pullulèrent dans la Chrétienté dès la fin des temps apostoliques) et sur ceux des païens, y compris des ennemis acharnés des Chrétiens.

Voilà les bonnes réponses aux écrans du *Da Vinci Code* et autres séries télévisées des faussaires Mordillat et Prieur ! Plus qu'un « décodage » bâclé et superficiel d'un film inspiré par la Synagogue de Satan, voici **la vraie** réponse catholique, exhaustive et définitive, à ces débordements de l'Enfer, hier composée pour l'instruction des hommes d'aujourd'hui, en ces temps où triomphe la Contre-église : « Les critiques incrédules veulent détruire les faits et les monuments par une négation quelconque et croyant les avoir effectivement détruits par ce moyen, et mis dans le plus complet oubli, ils disent : *Les Anciens se taisent ! Il y a un profond silence dans l'Antiquité !* Ils ont tellement répété ce mensonge, le plus faux et le plus stupide qui ait jamais prévalu dans le monde intellectuel, que la plupart même des bons écrivains ont fini par les croire sur parole, **sans examiner par eux-mêmes**, et ont également répété la fameuse rengaine... Ils ont égaré les savants, et même les meilleurs esprits, qui ont trop légèrement cru leur affirmation. Par là, ils ont ruiné les croyances chrétiennes, qui sont l'appui des peuples et des Etats, la consolation du pauvre comme celle du riche, sur lesquelles se fondait l'unique espérance des déshérités de la Société. L'ordre moral et l'ordre social ont chancelé, ont presque péri, par l'effet destructeur de la désolante incrédulité qui s'ensuit et qui prit la place des belles et solides espérances des Croyants. **Puisque partout sont amoncelées les tristes ruines du règne du mensonge, mettons au**

¹ Saint Augustin.

grand jour la vérité que jusqu'ici la perfidie des philosophes incrédules a tenu voilée et cachée... »¹.

Notre dessein se borne ici à donner un aperçu de cette œuvre² dont l'ampleur et la richesse exigent qu'on aille directement à sa rencontre et, modestement, à donner le goût et l'envie de s'y plonger pour en tirer une des plus magnifiques leçons de foi, d'espérance et de charité que puisse recevoir un catholique de notre temps.

1. LE NOUVEAU TESTAMENT, EVANGILES ET EPITRES CANONIQUES

Il y a 26 Livres ou Ecritures canoniques du Nouveau Testament, dont le catalogue a été dressé par décret solennel dans la 4^{ème} session du Concile de Trente, d'après la Tradition générale des Pères de l'Église :

- l'Évangile selon S. Matthieu, écrit vers l'an 39 (soit six ans après la mort de Notre Seigneur), le plus proche des événements,
- l'Évangile selon S. Marc, écrit l'an 43,
- l'Évangile selon S. Luc, écrit vers l'an 52,
- l'Évangile selon S. Jean, écrit vers l'an 96,
- les Actes des Apôtres, écrits par S. Luc vers l'an 58,
- les quatorze Epîtres de l'apôtre S. Paul : l'Épître aux Romains (57), la première Epître aux Corinthiens (56), la deuxième Epître aux Corinthiens (56), l'Épître aux Galates (56), l'Épître aux Ephésiens (62), l'Épître aux Philippiens (62), l'Épître aux Colossiens (62), la première Epître aux Thessaloniens (52), la seconde Epître aux Thessaloniens (52), la première Epître à Timothée (67), la seconde Epître à Timothée (68), l'Épître à Tite (67), l'Épître à Philémon (66), l'Épître aux Hébreux (62),
- la première Epître de l'apôtre S. Pierre (44), la seconde Epître de S. Pierre (69),
- la première Epître de l'apôtre S. Jean (de 45 à 62), la deuxième Epître de l'apôtre S. Jean, la troisième Epître de l'apôtre S. Jean,
- l'Épître universelle de l'apôtre S. Jacques, parent de Notre Seigneur,

¹ *Grande Christologie*, Les monuments authentiques du premier siècle, préface, pp. 2-3.

² Le tome 1^{er}, Les monuments authentiques du premier siècle, annonce et résume ce qui sera développé dans les 21 tomes suivants.

- l'Épître catholique de l'apôtre S. Jude (70),
- l'Apocalypse de l'apôtre S. Jean (97).

Quatre disciples ont été choisis et inspirés par Dieu pour écrire **les quatre Évangiles canoniques, S. Matthieu et S. Jean, apôtres et S. Marc et S. Luc, du nombre des Soixante-douze disciples**. Tous ont entendu prêcher Notre Seigneur et tous l'ont vu accomplir ses prodiges. Tous ont versé ou ont été prêts à verser leur sang pour attester la vérité des faits consignés dans leurs Évangiles.

Les diverses *Concordances* ou *Harmonies* des Évangiles démontrent que les quatre Évangélistes sont d'accord dans leurs récits, bien que les uns aient omis ce que les autres ont rapporté. Leurs textes, étant rapprochés, s'éclaircissent l'un l'autre, se confirment, et forment une histoire exacte et suivie, sans qu'il s'y trouve aucune contradiction réelle.

Chaque évangéliste a eu un dessein particulier, approprié aux circonstances dans lesquelles il se trouvait. Celui de S. Matthieu était de prouver aux Juifs que Jésus-Christ est véritablement le Messie promis aux Patriarches ; conséquemment, il montre, par sa Généalogie, qu'il est né du sang de David et d'Abraham. Il cite aux Juifs les prophéties selon le sens qu'y donnaient leurs docteurs et en tire ainsi un argument personnel. S. Marc semble n'avoir eu d'autre intention que de donner aux Romains et aux autres fidèles une histoire abrégée des actions et des discours de Jésus-Christ. S. Luc s'est proposé de rendre cette histoire plus détaillée, de rassembler tous les faits qu'il avait vus et ceux qu'il avait appris des témoins oculaires, de suppléer à ce qui avait été omis dans les deux Évangiles précédents.

S. Jean a eu principalement en vue de réfuter les hérésies qui commençaient à éclore sur la divinité de Jésus-Christ et sur la réalité de sa chair ; c'est encore le sujet de ses Épîtres.

Aucun des quatre évangélistes n'a eu peur d'être contredit sur les faits qu'il raconte parce qu'ils étaient fondés sur **la notoriété publique**.

Le Premier Évangile a été écrit par l'apôtre S. Matthieu à Jérusalem en faveur des Juifs qui avaient embrassé la foi de Jésus-Christ et, pour cette raison, il l'écrivit en hébreu ou en syriaque/hébreu suivant le témoignage des Anciens Pères dont plusieurs ont vu l'original hébreu de S. Matthieu, qui est perdu depuis longtemps. S. Eusèbe raconte que Pantoenus étant

allé aux Indes, y trouva l'Évangile de S. Matthieu, écrit en caractères hébreux, que S. Barthélémy avait laissé aux Indiens. Cet Évangile écrit par S. Matthieu était dans toutes les mains, dès l'origine du Christianisme, y compris des sectes dissidentes de la vraie foi comme celle des Nazaréens, devenue secte des Ébionites, celle des Cérinthiens ou des Carpocratien. Des exemplaires en étaient même déposés dans des bibliothèques publiques de l'Empire, comme à Césarée ou à Bérée.

S. Marc, fondateur de l'Église d'Alexandrie, **a vu lui-même** la plupart des faits qu'il rapporte et il a entendu la prédication de Jésus-Christ et celle des Apôtres. Il composa son Évangile à la prière des fidèles de Rome, avec l'aide de S. Pierre. C'est pourquoi Tertullien dit que l'Évangile selon S. Marc est aussi appelé Évangile de S. Pierre. L'original a été écrit de sa main en latin et il est conservé à Venise, dans le Trésor de S. Marc.

S. Luc a écrit le Troisième Évangile canonique ainsi que les *Actes des Apôtres*, comme l'un des Soixante-douze disciples et témoin oculaire des faits de Jésus et des Apôtres. Lettré, médecin originaire d'Antioche, les deux textes canoniques de S. Luc ont été écrits en grec. Lors de la dispersion des Apôtres, il se joignit à S. Paul et devint son collaborateur et son compagnon de travaux apostoliques, de périls et de persécutions. C'est dire si ses textes sont de première main : Tertullien et S. Athanase disent que l'Évangile de S. Luc était proprement l'Évangile de S. Paul. Cet évangile était reçu sans aucune altération par des sectes hérétiques comme les Marcionites.

S. Jean était, comme le Christ, originaire de Galilée. Il était Fils de Zébédée et de Salomé et frère puiné de S. Jacques le Majeur. C'est à Pathmos où il avait été relégué en exil par l'empereur Domitien qui l'avait fait jeter dans de l'huile bouillante mais n'avait pu mettre fin à ses jours, qu'il composa son évangile écrit en grec.

Les *Actes des Apôtres* furent composés à Rome dans la maison que S. Paul avait louée et où les Romains venaient le trouver pour entendre l'Évangile. La basilique Sainte-Marie de Rome, dite *in via lata*, a été bâtie sur l'emplacement de cette maison.

S. Jude, auteur de l'Épître catholique (c'est-à-dire universelle) était proche parent de Jésus-Christ, fils de Marie, épouse de Cléophas, frère de S. Joseph. Il était également le frère de S. Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem. C'est en 67, après le martyr de son frère, qu'il écrivit son

Épître, destinée à toutes les Églises d'Orient et particulièrement pour les Chrétiens convertis du Judaïsme. Il y combat les hérésies qui troublaient alors l'Église, celles des Nicolaites, des Simonien et des Gnostiques.

La plupart des livres du Nouveau Testament ont été écrits avant la ruine de Jérusalem (70), sauf celui de S. Jean. Les Juifs, chassés de la Judée par Rome, se retirèrent les uns en Égypte, les autres en Syrie, dans la Grèce, en Italie, en Orient ; ils virent les Églises d'Alexandrie, d'Antioche, d'Éphèse, de Corinthe, de Rome, etc..., déjà établies et où l'on publiait hautement les faits évangéliques. Voilà autant de témoins qui pouvaient les contredire s'ils avaient été faux. Quadratus, qui vivait au commencement du second siècle, attestait que plusieurs de ceux qui non seulement avaient vu Jésus-Christ, mais qui avaient été guéris ou ressuscités par lui, avaient vécu jusqu'à son temps. En effet, la fille de Jaïre et le fils de la veuve de Naïm, et d'autres que Jésus guérit et ressuscita, étaient encore jeunes, et s'ils ont vécu quatre-vingts ans, ils ont vu les commencements du second siècle.

L'authenticité des livres du Nouveau Testament était un point si bien établi, dès les premiers siècles du Christianisme, que l'on regardait comme des novateurs tous ceux qui osaient la contester. Leur diffusion a d'ailleurs été si rapide qu'il était matériellement impossible de produire des Évangiles falsifiés qui fussent admis tant par les fidèles de l'Église catholique... que par ceux des sectes dissidentes ! L'observation en forme de règle en a été posée une fois pour toutes par Tertullien : « **On doit regarder comme vrai ce qui est le plus ancien, et comme plus ancien ce qui est dès le commencement, et comme étant dès le commencement ce qui vient des Apôtres, et comme venant des Apôtres, ce que les églises, fondées par les Apôtres ont toujours respecté** ».

Les Pères apostoliques de l'Église primitive (S. Barnabé, S. Clément, S. Ignace, S. Justin...) citent dans leurs propres textes près de quarante passages tirés des Évangiles canoniques ; dans la Lettre des Églises de Vienne et de Lyon aux Églises de l'Asie et de la Phrygie, écrite en 177 à l'occasion du martyre de S. Pothin, premier évêque de Lyon, on trouve quelques citations des Évangiles. En 202, le proconsul demande aux martyrs scillitains en Afrique quels sont les livres qu'ils lisent et qu'ils vénèrent et les martyrs lui répondent : les quatre Évangiles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les Épîtres de l'Apôtre S. Paul... Voilà qui dévalue

définitivement le mouvement exégétique moderniste, justement condamné par S. Pie X, et relègue au rang de vulgaires élucubrations les prétendues découvertes des « théologiens » du petit et du grand écran.

2. LA LITURGIE CATHOLIQUE : FIXÉE DES LES TEMPS APOSTOLIQUES

La Liturgie est l'ordre des prières et des rites usités dans la célébration du Saint Sacrifice de la Messe, tel qu'il a été institué par Jésus-Christ et par les Apôtres. Il est certain que, aussitôt après l'Ascension de Notre-Seigneur, et après la Pentecôte, les Apôtres ont célébré la Messe en mémoire de l'immolation de Jésus sur la Croix ; c'est ce qui est évidemment exprimé dans les *Actes des Apôtres*, II, 42, en ces termes : *Ils persévéraient dans la doctrine des Apôtres, dans la communion de la fraction du Pain et dans les Prières.*

Dispersés dans tout l'univers, les Apôtres ont mis en usage des liturgies différentes, tout en conservant le sens et le fond de la première. On a effectivement trouvé par la confrontation entre les liturgies des différentes églises du monde le même sens partout, le même ordre des cérémonies, bien que le style des prières soit souvent différent. Dans toutes, on remarque les mêmes parties, la lecture des Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'instruction dont elle était suivie, l'oblation des dons sacrés faite par le Prêtre, la préface ou exhortation, le *Sanctus*, la prière pour les vivants et celle pour les morts, la consécration faite par les paroles de Jésus-Christ, l'invocation sur les dons sacrés, l'adoration et la fraction de l'hostie, le baiser de paix, la bénédiction du prêtre. Les réformateurs de 1969 prétendaient « revenir aux sources ». Mais c'est la messe latine restaurée par S. Pie V (c'est-à-dire débarrassée des ajouts postérieurs au quatrième siècle, sauf exceptions) qui est **conforme aux sources apostoliques** ! Voilà qui prouve, s'il en était besoin, la nature totalement non-catholique de *l'Ordo Missae* de Montini ¹ : la « messe » conciliaire est celle de l'église conciliaire, pas celle de l'Église catholique.

Les prières sacerdotales étant, comme le dit le Pape Célestin, « reçues par tradition des Apôtres dans le monde entier, étant d'un usage uniforme dans l'Église catholique, étant **en même temps la règle de la foi comme**

¹ Rappelons, pour mémoire, que son « fabricant » est Annibale Bugnini, membre du Grand Orient d'Italie depuis 1963. C'est le même Bugnini qui, un an avant, en 1968, « fabriqua » le nouveau rit montinien de la Consécration épiscopale.

la règle de la prière, il s'ensuit qu'elles sont la preuve la plus convaincante des faits évangéliques et apostoliques comme de l'antiquité, de la perpétuité et de **l'immutabilité de la foi catholique** », concernant tous ses dogmes et notamment ceux contestés, dans ces derniers siècles, par les Protestants et les Modernistes.

L'hérésie anti-liturgique ¹, qu'elle s'attaque à la Messe, à la Consécration épiscopale, à l'Ordination sacerdotale ou à tout autre sacrement, aboutit à une autre religion qui n'est pas la religion catholique, à une autre église qui n'est pas l'Église catholique, parce qu'il y a rupture avec **l'Apostolicité**, ce canal de grâce et de vérité qui relie tout chrétien à Jésus-Christ lui-même.

La liturgie de S. Jacques, celle de l'Église de Jérusalem et des Églises grecques et syriaques du patriarcat d'Antioche, est attribuée par les Orientaux à S. Jacques lui-même. Elle a été décrite et codifiée en 347 par S. Cyrille de Jérusalem, sauf l'insertion du mot *consubstantiel* après le Concile de Nicée et le titre de *Mère de Dieu* après le Concile d'Éphèse. Toutes les autres liturgies ont été composées sur son modèle.

La liturgie de S. Jacques a, en effet, toujours été prise comme règle pour les autres liturgies. On y trouve déjà le *Trisagion* et la Doxologie, c'est-à-dire le *Sanctus* et le *Gloria Patri*. Elle affirme également sans aucune ambiguïté la **présence réelle** et la **transsubstantiation**.

Dès les origines de l'Église, les pontifes ont célébré l'Office divin avec tout l'appareil possible et dans des édifices assez grandioses et convenables, présentant une image véritable des temples. La princesse Iphigénie, dont le nom et la fête sont au Martyrologe romain avec ses deux cents compagnes, réunies dans un splendide monastère, avait sacrifié ses diamants et ses richesses pour donner au culte un cadre digne du divin Rédempteur.

La liturgie de S. Pierre date également de cet apôtre : « Qui ignore dans le monde que ce que Pierre, prince des Apôtres, a donné par tradition à l'Église romaine et qui s'y est conservé jusqu'à ce jour, doit être observé par tous les fidèles ; **qu'on n'y doit rien ajouter ni rien**

¹ Cf. Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, extraits publiés par Jean Vaquié, pp. 105 sqq. L'ouvrage complet en quatre volumes est disponible aux éditions Saint-Remi, format 14,5x20, 2772 pages, 152 €.

introduire, qui vienne d'autre part que de cette source ? Surtout lorsqu'il est manifeste que dans toute l'Italie, dans les Gaules, dans les Espagnes, dans l'Afrique et dans la Sicile, nul n'a fondé et instruit des Églises, que ceux que le vénérable S. Pierre ou ses successeurs ont ordonné prêtres » (Pape S. Innocent 1^{er}, 416).

Le Pape S. Gélase 1^{er}, en 492, le premier, institua un Sacramentaire, dans lequel on avait conservé *l'ancienne liturgie de l'Église romaine*. Le Pape Vigile, en 538, parle du **Canon écrit qui a été reçu de la Tradition apostolique, et conservé intégralement**.

Dans les diverses Églises des Gaules qui conservèrent des rites particuliers, comme celles de Paris, de Lyon, de Rouen, du Mans, etc..., on remarque le même ordre de la Messe : *l'Introït, le Kyrie, le Gloria in excelsis, la Collecte, l'Épître, l'Évangile, le Symbole pour certains jours, l'Offertoire, le même canon, tiré de la Liturgie de S. Pierre*. La liturgie est donc substantiellement la même partout, bien que les paroles ne soient pas les mêmes dans toutes les parties de la Messe, et que les cérémonies ne soient pas les mêmes.

Enfin, dans les Liturgies des Apôtres, on remarque que toutes, sans exception, donnent à la Sainte Vierge, le titre de **MÈRE DE DIEU**, en grec *Théotokos*. Tous les premiers Chrétiens, comme d'instinct, l'appelaient de ce nom, sans qu'il s'élevât nulle part, à ce sujet, aucune contestation ou contradiction.

Les Protestants, les Modernistes, ne supportent pas le dogme de la maternité divine de Marie. Alors ils prétendent que c'est au Concile d'Éphèse que les Pères conciliaires l'ont « inventé ». Et les imbéciles vont le répétant. Las ! c'est précisément parce que ledit Concile savait cette vérité établie et crue **depuis les temps apostoliques**, qu'il s'est appuyé sur elle pour décerner ce titre à Marie.

3. LES AUTRES ECRITS AUTHENTIQUES NON CANONIQUES

Il s'agit là de textes de la primitive Église qui ont pu être altérés par des déformations ou des interpolations. On a ainsi, notamment, le *Liber ou Evangelium de Nativitate Sanctae Mariae*, écrit en hébreu par S. Matthieu, traduit en latin par S. Jérôme et le *Protevangeliium* ou Discours historique sur

la naissance de Jésus et sur celle de la Vierge Marie, sa Mère, de S. Jacques le Mineur, cousin de Jésus, premier évêque de Jérusalem.

Le *Protevangelium* est cité par Tertullien, par Origène, S. Jean Damascène, S. Grégoire de Nysse, S. Jean Chrysostome et a pour auteur S. Jacques le Mineur qui, ayant été élevé dans la même famille que Notre-Seigneur, était plus à même que tout autre d'écrire les faits remarquables et surnaturels de l'enfance du Christ. Plusieurs des récits du *Protevangelium* sont demeurés dans les liturgies de l'Église orientale. Plusieurs fêtes de la Sainte Vierge, qui se célèbrent dans l'Église catholique, comme l'Immaculée Conception, le 8 décembre, la Nativité de la Vierge, le 8 septembre, la Présentation de Marie au Temple, le 21 novembre, ne sont fondées que sur les traditions consignées dans le *Protevangelium*.

Nous avons également l'*Evangelium de infantia Salvatoris*, composé par José ou Joseph, frère cadet de S. Jacques le Mineur, l'un des quatre fils de Cléophas et de Marie, belle-sœur de la Sainte Vierge qui, après la mort de leur père, vécurent dans la maison de S. Joseph, père nourricier du Christ, qui avait légalement en charge les enfants de son frère. José, lui-même devenu Disciple et propagateur de la Bonne Nouvelle, vécut donc dans l'intimité du Christ et fut témoin oculaire direct de sa jeunesse et de sa vie cachée. Les Églises d'Orient n'ont aucun doute sur la véracité de ce *Livre de l'enfance*.

Nous disposons également de la certitude historique des lettres de S. Paul à Sénèque, le célèbre philosophe, qu'il convertit en secret à la foi chrétienne, placés qu'ils étaient tous deux sous l'ombrageux regard du tyran.

Le *Symbole des Apôtres*... vient des Apôtres eux-mêmes : il fut adopté unanimement comme règle commune d'enseignement de la Foi par tous les Apôtres, dans une conférence tenue au Cénacle après la descente du Saint-Esprit. Tous les Pères apostoliques connaissent, citent, commentent, font réciter publiquement le Symbole dans les Églises. L'attestent Tertullien, S. Irénée, S. Justin et d'autres.

Les différences entre les quatre versions primitives ne portent en rien sur les dogmes et ne sont que des explications ou des aspects différents d'une même vérité. La comparaison des quatre symboles, le *Vulgaire* (le plus ancien, récité par cœur par les fidèles de toutes les Églises dès les

premiers temps), celui **d'Aquilée, l'Oriental, le Romain** (celui que nous connaissons aujourd'hui) présentent en réalité des variations infimes de rédaction.

Exemple :

- **Symbole dit Vulgaire**, « Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine »,
- **Symbole d'Aquilée**, « Qui natus est de Spiritu Sancto, ex Maria Virgine », le Symbole oriental et le Symbole romain ayant la même rédaction que celui d'Aquilée.

Les *Mémoires* de S. Julien, évêque du Mans, homme apostolique (c'est-à-dire envoyé par S. Pierre pour convertir les Gentils), ont été en partie perdus au cours des siècles, et en partie brûlés par les Calvinistes. Parmi ce qui reste de ses écrits, on trouve une lettre où S. Julien dit de lui-même, *qu'il n'avait que douze ans, lorsque le Sauveur du monde endura la mort ; et où il témoigne encore, qu'il avait été témoin de ces effrayantes ténèbres qui, dans ce jour-là ¹, se répandirent généralement sur la terre.*

Nous disposons également des trois Lettres ou épîtres de la Sainte Vierge, la première à S. Ignace d'Antioche, la seconde aux habitants de Messine (Sicile), la troisième aux fidèles de Florence, cette dernière datée avec une grande précision, « l'an XLII de notre Fils, le troisième jour des Nones de juillet, lune 17^{ème}, férie 5^{ème}, de Jérusalem ».

Nous avons le mémoire d'un Syrien, nommé *Cholem*, sur l'origine, les vertus et la mort de *Claudia Procula* ², épouse de *Cnaeus Pontius Pilatus*, gouverneur de Jérusalem. Cet écrit renferme l'éloge de *Polydorus*, oncle de *Procula*, et marque que la femme de Pilate était fille de *Maximus Olybrius* et de *Veturia Calana*, et qu'elle mourut à Arimathée, après être venue passer ses derniers jours en Judée. De la même façon, on dispose d'une relation des événements de la Passion faite par *Caius Cornelius*, centurion romain résidant à Capharnaüm et celle de *Caius Oppius*, centurion romain, résidant à Jérusalem, témoin des prodiges du Calvaire lors de la mort du Christ,

¹ Le 7 avril de l'an 33, selon notre calendrier.

² « La femme de Pilate était une âme droite, qui plus tard embrassa la foi chrétienne et devint une sainte. Le songe qu'elle avait eu, lui présageait les malheurs que Pilate allait attirer sur lui et sur sa famille, s'il trempait les mains dans le sang du Juste. On sait, en effet, qu'il fut disgracié, banni et qu'il se donna la mort », in Crampon, *Les Quatre Evangiles en un seul*, note page 470.

docteur illustre dans l'Église primitive, troisième évêque de Milan, décédé confesseur de la Foi.

4. LES TEMOIGNAGES DES SECTES HERETIQUES PRIMITIVES

Ils sont nombreux et connus. On retiendra en particulier, puisqu'il refait aujourd'hui surface pour appuyer la thèse des faussaires du *Da Vinci Code* ou les « enquêtes » de la grosse presse en mal de lecteurs, *l'Évangile de Thomas*, composé ou altéré par les hérétiques manichéens.

Il est cité, pour le réfuter, par Origène, Eusèbe de Césarée, S. Cyrille de Jérusalem, S. Athanase. Eusèbe relève que leur origine dissidente était tellement patente qu'aucun docteur catholique ne s'en est jamais servi, *il diffère de ceux des Apôtres par le défaut de simplicité, par la foi et la doctrine*, écrit-il. Dès leur époque, tous les Chrétiens de bonne foi savaient, rien qu'en le comparant avec les vrais Évangiles apostoliques si abondamment diffusés, que l'Évangile de Thomas n'était qu'une habile forgerie des Manichéens.

L'hérésie étant « toujours une nouveauté dans le monde », selon l'heureuse expression de Bonald, il n'est pas étonnant que des ennemis modernes du Christ ressortent cette fabrication qui ne retrouve du crédit qu'en raison de l'ignorance des catholiques sur les vraies sources de leur religion.

A la même catégorie appartient *l'Évangile de Judas-Ischariote*, forgerie également bien connue des Pères apostoliques et que S. Irénée, dans son *Adversus haereses*, décrit comme suit : « Les Caïnites donnent pour créateur à Caïn une puissance supérieure du ciel ; ils donnent à celui-ci pour alliés Esäü, Coré, les Sodomites ¹ et tous les hommes aussi dépravés ; c'est pour cela que Dieu les regarde comme ses ennemis ; quant à eux, ils accueillent tous ceux qui sont de ce parti (Caïn) ; *Sophia* ² reprenait de chez eux tout ce qui lui appartenait. Ils disent que Judas le traître connaissait parfaitement ces choses, et que, possédant seul la connaissance de la vérité, il avait accompli le mystère de la trahison dont l'effet a été, selon eux, de bouleverser, de dissoudre les choses terrestres et les choses

¹ Le « vice abominable » a toujours été mis à l'honneur par les sectes sataniques, hier comme aujourd'hui...

² C'est-à-dire la philosophie non éclairée par la Révélation et devenue « vaine ».

célestes. Et le livre qu'ils ont composé sur ce sujet, ils l'appellent l'Évangile de Judas ».

Il est fort logique, quand on sait que la Contre-Église est derrière toutes les attaques contre la Foi catholique, qu'elle rediffuse les abominations répandues par les adeptes de Satan des temps apostoliques ! Ils ne font, ce faisant, que prouver, *a contrario*, l'**authenticité** des Écrits apostoliques et la **vérité** de la mission du Rédempteur...

5. LES TEMOIGNAGES ECRITS DES PAIENS ET DES JUIFS

Ils sont tellement nombreux qu'il nous faut faire un choix. Le plus **éclatant** réside dans les *Acta Pilati*, relation des événements de la Passion que Pilate fit à l'empereur Tibère et au Sénat de Rome. L'empereur Théodose-le-Grand les retrouva dans les archives du prétoire du gouverneur romain de Jérusalem. Bien plus, Pilate le mentionne expressément dans ses *Acta*, il joignit à son propre rapport un rapport sur les mêmes faits qu'il demanda à Nicodème et à Joseph d'Arimathie : *Haec omnia quae facta sunt a Judaeis in Synagoga eorum, statim Joseph et Nicodemus nuntiaverunt Praesidii*¹. Bien plus, à la lecture de cette relation, l'empereur païen Tibère, en tira la conclusion formelle et pratique en faveur de la divinité de Jésus et a hautement témoigné vouloir soutenir et défendre la cause chrétienne devant le Sénat de Rome, lequel refusa néanmoins d'admettre le Christ au rang des dieux à placer dans le Panthéon romain.

La lettre du **proconsul Lentulus** est un autre document dirimant. *Publius Lentulus*, romain, de l'illustre famille patricienne des *Lentulus-Cornelius*, était gouverneur ou proconsul de Syrie sous Tibère. Salluste et Cicéron rapportent que ce personnage qui s'était nourri des espérances et des idées de son époque, s'imagina un instant qu'il pourrait bien être lui-même *le nouveau Roi, que la nature, disait-on, préparait au peuple romain et au monde entier*, et que les Prophètes hébreux et les Sybilles annonçaient dans tout l'Orient, où il se trouvait gouverneur au nom des Romains.

¹ Trad. : Relation des faits qui se produisirent dans la Synagogue des Juifs, que Joseph et Nicomède ont rédigée sur le champ à la demande du Procureur (de Judée).

Ayant appris les miracles que Jésus opérait en Galilée et en Judée, il comprit dès lors que Jésus pouvait être le Messie prédit et attendu en Palestine et en Syrie. Il fut grand admirateur de ses Actions prodigieuses ; il s'en entretenait avec ses amis de Syrie et Rome. De la capitale, il chargeait nombre de personnes et de voyageurs de lui envoyer des informations sur Jésus... Des soldats romains, qui étaient sous ses ordres, se trouvèrent à la multiplication des pains et ils demandèrent à en emporter quelques-uns pour les faire parvenir à *Lentulus*.

Revenu dans la Province d'Orient, *Lentulus* voulut voir Jésus lui-même et, après amples informations, après l'avoir contemplé et admiré, il écrivit à son sujet une lettre au Sénat de Rome, pour qu'elle fut présentée à Tibère et communiquée aux Romains. Elle commence ainsi : *Hoc tempore Vir apparuit, et adhuc vivit, vir praeditus potentia magna* ¹ et se termine par ces mots qui achèvent le portrait de Jésus : *Pulcherrimus vultu inter homines satus* ². Le portrait physique du Christ par *Lentulus* a prévalu sur les autres images du Christ dès les origines de l'Église.

Il faut aussi citer la lettre d'Abgarus, roi d'Edesse, à Jésus, écrite en l'an 340 des Edessiens, ce qui correspond à l'an 29 après Jésus-Christ ainsi que la réponse de ce dernier audit roi.

Un des très grands monuments testimoniaux de la vérité des faits du Nouveau Testament est dans les *Antiquités judaïques ou l'Histoire des Juifs*, écrite par **Flavius Josèphe**, prêtre hébreu, historien, philosophe et contemporain des Apôtres. Au Livre XVIII, chap. 7, il retrace les motifs de l'arrestation et de la mort de S. Jean-Baptiste. Au Livre XVIII, chap. 4, il relate la crucifixion de Jésus et au Livre XX, chap. 8, la mise à mort de S. Jacques, sur ordre du Grand Prêtre Ananias. L'historien n'était nullement opposé à Jésus, s'il resta juif, ce fut pour la même raison que Sénèque resta païen, du moins extérieurement. L'un et l'autre étaient dominés par le désir de conserver leurs belles positions séculières, leurs emplois honorables et lucratifs : cette attache à des biens temporels l'emporta sur le désir de suivre la Vérité évangélique et de faire ouvertement profession de chrétien. Enfin, Josèphe raconte, en témoin oculaire, le siège et la destruction de Jérusalem en 70 après Jésus-Christ, sur l'ordre de Titus. Cette destruction répond point par point aux prédictions du Christ.

¹ Trad. : C'est à cette époque que l'Homme apparut, et il a vécu jusqu'à maintenant, pourvu d'une grande puissance.

² Trad. : D'un très beau visage, au-dessus des hommes ordinaires.

Parmi les sources païennes, on a aussi, très connues, les Oracles sibyllins, le fameux passage de la 4^{ème} Eglogue de Virgile, les Annales de Tacite (chap. XV, n. 44), la relation de l'écrivain romain Pline-le-Jeune, propréteur de Bithynie à l'empereur Trajan (100-103 après Jésus-Christ) au sujet des Chrétiens, les registres publics du dénombrement de l'Empire romain et en particulier de la Judée, dressés par César-Auguste, établissant la généalogie de Jésus-Christ et sa naissance à Bethléem, dans la Tribu de Juda.

Mais c'est un document juif qui fournit le témoignage le plus spectaculaire. Il existe, au sujet du Sacerdoce de Jésus, une tradition qui, suivant l'historien *Suidas*, a été puisée dans les *Registres de l'Ancienne Synagogue*, dressés quelques années avant la Vie publique du Sauveur. Jésus avait coutume (Luc, II, 43) d'aller au Temple de Jérusalem, au moins les jours de fêtes solennelles, et de converser avec les Anciens, avec les Rabbins et les Docteurs. Plus d'une fois dans le cours de trente années, il avait été remarqué par les Juifs, par les Docteurs et les Pharisiens, pour la grâce qui brillait en lui, et pour l'éminente sagesse de ses paroles.

Cependant, il arriva qu'il fallait élire un nouveau prêtre pour le ministère des autels, l'un des Anciens venant de mourir. Les Prêtres s'assemblèrent dans l'une des salles adossées au Temple. Leurs suffrages ne se réunissaient sur aucun candidat. Alors l'un d'eux proposa Jésus, fils de Joseph, en faisant l'éloge de sa vie et de sa sagesse, ajoutant que toute la ville de Jérusalem qui le connaissait pour un jeune homme orné de toutes les vertus, ne contredirait pas ce choix, y applaudirait au contraire. Le Conseil accueillit favorablement cette proposition et admit Jésus en remplacement du prêtre défunt.

Mais une difficulté s'éleva, lorsqu'il s'agit d'inscrire le nom de ses parents : on demandait s'il était possible d'admettre Jésus au rang de la famille sacerdotale de Lévi, vu que par son père, Joseph, il était certainement de la tribu de Juda. L'élection allait être annulée, lorsque celui qui avait fait la proposition répondit que la descendance de Joseph, père de Jésus, était mixte, les anciennes familles de Lévi et de Juda s'étant mélangées lors de la Captivité de Babylone. On fit aussi venir la Sainte Vierge pour l'interroger : elle déclara qu'elle était véritablement la mère de Jésus, mais qu'elle ne connaissait point de père sur la terre, vu qu'elle avait conçu et enfanté par l'opération du Saint-Esprit. Les prêtres furent surpris des paroles de Marie. Cependant, après d'autres interrogations, et sur le témoignage de personnes fidèles qui l'examinèrent pour vérifier si, comme

elle l'affirmait, elle était véritablement demeurée vierge, ils inscrivirent le nom de Jésus sur le registre des prêtres. Il fallait en effet que Jésus fût prêtre pour pouvoir, sans opposition, prêcher dans les Synagogues et dans le Temple : **la prédication publique n'était en effet permise qu'à ceux qui avait rang dans l'ordre sacerdotal.**

6. LES MONUMENTS, LIEUX ET OBJETS RELATIFS A N. S. JESUS-CHRIST

C'est par centaines – oui, par centaines – que nous ont été conservés, jusqu'à nos jours, les lieux, les édifices, les preuves matérielles de la mission du Christ sur terre, celle de ses Apôtres, celle de la Sainte Vierge, les reliques des hommes apostoliques, très souvent martyrs. En Terre-Sainte ou Palestine, dans et hors Jérusalem, en Italie, dans les Gaules, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Grèce, en Asie mineure (Turquie actuelle), en Syrie, en Arménie, en Mésopotamie (Irak), en Perse, en Égypte, en Ethiopie, etc...

On connaît évidemment, le Saint Sépulcre, la Sainte Croix (déposée à Rome dans la basilique du même nom), la colonne de la Flagellation, le Saint Suaire...

Nous ne retiendrons que quatre reliques moins connues qui honorent notre pays :

- à **Argenteuil**, la **Sainte Tunique**, trouvée à Jaffa en 590 dans un coffre de marbre et offerte par Charlemagne au monastère d'Argenteuil, dont sa fille *Théodrose* était abbesse,
- à **Chartres**, le **Voile de la Sainte Vierge**, offert par Charles le Chauve à la cathédrale en 876,
- à **Joinville**, en l'église Notre-Dame, la **ceinture de S. Joseph**, époux de la Sainte Vierge,
- à **Vienne**, la **nappe** sur laquelle le Fils de Dieu célébra les Saints Mystères.

Laissons à l'Abbé Maistre le soin de conclure : « Plus l'incrédule, dans son ardeur frénétique et impie, attaque avec violence la Révélation, plus il donne lieu aux Docteurs catholiques d'en faire connaître et ressortir

davantage la vérité, la beauté et la divinité. Lorsque l'attaque cesse, le jaillissement des clartés évangéliques reste en quelque sorte stationnaire, ou du moins à l'état ordinaire ; mais lorsque les impies redoublent d'efforts dans le but d'obscurcir le Christianisme, les Apologistes se voient obligés d'élucider les points sur lesquels porte la critique passionnée des incrédules ; et, dès lors, des flots abondants d'éclatante lumière jaillissent avec profusion de sources cachées, qui étonnent le monde. De nouveau, **les esprits droits et amis de la Vérité**, s'écrient avec le transport de l'admiration : Oui, ô Dieu, votre Révélation est infiniment digne de notre croyance ! *TESTIMONIA TUA CREDIBILIA FACTA SUNT NIMIS !* ».

En la Fête du Sacré-Cœur de Jésus
23 juin 2006, Thierry Martin

Annexe

(Extrait du *MÉMORIAL CATHOLIQUE*, Vol. de 1867).

APERÇU GÉNÉRAL SUR L'OUVRAGE INTITULÉ : JÉSUS-CHRIST AVEC SES PREUVES ET SES TÉMOINS,

Ou GRANDE CHRISTOLOGIE

Par l'abbé Stéphane Maistre.

Il y a quelque temps déjà, nous avons eu entre les mains et nous avons lu, en plusieurs de ses parties, et parcouru dans tout son ensemble, le manuscrit d'un ouvrage très étendu intitulé : *Jésus-Christ avec ses preuves et ses témoins, ou grande Christologie prophétique et historique*, etc.

Cet ouvrage considérable, savant, bien ordonné et très solide est dû aux patientes recherches, aux veilles d'un digne curé de campagne dont les studieux travaux et dont la vie, dévouée avant tout aux saintes sollicitudes du ministère paroissial, rappellent le pieux et docte abbé Gorini, et font bénir la Providence qui suscite, en nos jours où le clergé est si méconnu, tant de vénérables prêtres qui, du fond de leurs humbles presbytères, se vouent à la défense de la vérité.

Nous fûmes frappé des labeurs qu'une telle œuvre a dû coûter à M. l'abbé Maistre, curé de Dampierre, au diocèse de Troyes ; nous ne pûmes qu'admirer la masse de preuves et de témoignages qu'il a su accumuler et si bien coordonner en faveur du divin Fondateur de notre sainte Religion, de Ses Apôtres et de tout le Christianisme, et nous exprimâmes aussitôt le désir de voir se rencontrer quelque libraire intelligent et assez courageux pour entreprendre la publication d'un ouvrage aussi important et si propre à combattre l'incrédulité.

Dans le même temps, on annonça la prochaine apparition d'un livre dont nous lûmes le Prospectus dans une Revue bibliographique qui se publiait à Bar-le-Duc, mais qui, depuis plus d'un an, a cessé de paraître. Ce livre a pour titre : *La Bible sans la Bible ou l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament par les seuls témoignages profanes*, par M. l'abbé Gainet¹ ; et quelques personnes prétendirent que cet ouvrage avait des rapports très directs avec

¹ Depuis que ces lignes sont publiées, l'ouvrage de M. l'abbé Gainet a paru. Nous en avons fait l'Examen critique dans la *Revue des questions historiques*, livraison de Janvier 1868, pp. 255-265. (Note du rédacteur en chef du *Mémorial Catholique*).

celui dont nous avons examiné le manuscrit, et qu'il ne pouvait être, au fond, que l'exécution du plan que M. le curé de Dampierre avait réalisé. Nous étions persuadé qu'il n'en était rien, et qu'on se prononçait sur les deux ouvrages sans connaissance suffisante.

Toutefois, nous ne voulûmes point nous en rapporter à l'étude que nous avons faite du manuscrit de la *Grande Christologie* et à la lecture de l'Introduction de l'œuvre de M. Gainet publiée dans la Revue précitée, et nous en écrivîmes à M. l'abbé Maistre, le priant de nous exposer lui-même son plan et son but, afin de le faire connaître à d'autres et d'aider ainsi, selon notre faible pouvoir, à la publication de son savant et si méritant ouvrage.

Le digne et excellent curé de Dampierre voulut bien répondre à notre désir, et c'est sa lettre que nous croyons utile et intéressant de faire passer sous les yeux de nos lecteurs, en la divisant toutefois en deux ou trois articles, à cause de son étendue. Combien nous serions heureux si notre humble publicité pouvait servir à ce **travail colossal, fruit de plusieurs années de recherches et de travaux, œuvre sérieuse et capitale, entreprise et menée à bonne fin avec un zèle, un savoir, un dévouement, un amour de l'Église dignes de particuliers éloges et de toutes les sympathies des catholiques.**

L.-F. Guérin.

Abbé MAISTRE,

Curé de Dampierre (Aube),

(après avoir occupé la chaire diocésaine de Théologie).

A Monsieur L. -F. Guérin, rédacteur en chef du *Mémorial Catholique*.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez eu la bonté de me mander que diverses personnes vous ont fait entendre que le travail de M. l'abbé Gainet pouvait être l'exécution du plan que j'ai moi-même réalisé et que vous connaissez, ayant eu la bienveillance d'en faire l'objet d'un Rapport motivé. C'est une erreur que je vous serai reconnaissant de dissiper : elle donnerait à penser que la publication de l'un de ces ouvrages doit rendre superflue celle de l'autre. Il n'en est nullement ainsi.

I.

Ces deux publications sont différentes et me paraissent, toutes deux de la plus grande utilité au temps présent. Jamais l'Apologétique chrétienne n'a été plus nécessaire qu'aujourd'hui, **la foi pratique** du christianisme se trouvant **détruite** dans la presque totalité de la société contemporaine, surtout chez les hommes.

Je le dirai hautement : j'aime l'idée et le plan de M. Gainet. Plus d'une fois la pensée d'un semblable travail m'est venue à l'esprit ; mais je me suis constamment arrêté à celle de la *Grande Christologie*, parce que celle-ci établit **tous nos dogmes** à la fois et avec une **inébranlable force**. Le travail de M. Gainet me paraît la démonstration scientifique des divers faits bibliques. Sous ce rapport, nous nous rencontrons inévitablement dans l'exposé des témoignages profanes, confirmatifs des faits évangéliques. Mais ce point unique de contact suffit-il pour supposer un fond de ressemblance bien considérable, et une manière identique de traiter cette espèce de preuves ? Cinq autres ordres d'arguments qui figurent dans la *Grande Christologie*, manquent dans l'ouvrage de M. Gainet. Et bien loin d'être superflus, ces cinq espèces d'arguments sont absolument indispensables pour établir, sinon la certitude historique des faits de Notre Seigneur, du moins leur surnaturalité et divinité. Ils sont, en outre, de nature à corroborer singulièrement le caractère même rationnel de ces mêmes faits. M. Gainet poursuit un but très général, la démonstration de tous les faits bibliques : il y arrive par une voie qui est parfaitement du goût de notre siècle, mais il y avait plus à faire encore.

Le but de la *Grande Christologie* est, au contraire, très spécial; car, bien que le Christ soit la fin unique des Ecritures, c'est néanmoins un sujet plus circonscrit, plus tranché. Je le démontre par le même genre de preuves, il est vrai, mais d'une manière fort différente, et, surtout, sans omettre cinq autres espèces d'excellentes démonstrations, qui font de la Christologie un corps de preuves tout à fait indestructible et complet. Qu'il me soit permis, à cette occasion, d'en exposer succinctement l'idée, le plan, et la force démonstrative.

II.

Un jour quelqu'un examinait attentivement la situation religieuse de notre époque. En considérant la commune tendance des hommes à s'affranchir si facilement des pratiques chrétiennes, même de celles jugées indispensables à l'intérêt le plus capital de l'existence humaine, nous reconnaissons douloureusement **le despotique empire que les idées antireligieuses ont pris sur l'esprit de notre siècle**. Et ce n'était pas sans la peine la plus vive que nous envisagions comme gravement compromises les destinées immortelles de tant d'hommes de nos jours, et entre autres de personnes particulièrement chères. En présence de cet **affligeant spectacle**, je demandai quel serait **le meilleur moyen** de détruire les causes d'une incrédulité si désastreuse, de porter remède à ce fléau endémique et, par là, de contribuer, selon la faible mesure de nos forces, **à la résurrection parmi nous du christianisme, à son reflorissement universel**.

Après avoir constaté que **le scepticisme spéculatif et pratique** a fait invasion dans les esprits et dans les mœurs, et qu'il **domine tyranniquement** notre époque, nous nous sommes définitivement arrêtés à cette conclusion, que pour couper racine à l'incroyance actuelle, qui tendrait à se généraliser, et pour faire revivre la foi chrétienne dans les sociétés modernes, il ne pouvait y avoir de

moyen plus efficace que le suivant : **Mettre en lumière et établir invinciblement : En 1^{er} lieu, la réalité historique des faits de N. S. et des Apôtres. — En 2^e lieu, la surnaturalité ou divinité de ces mêmes faits.**

III.

Les causes de l'incrédulité disparaîtraient nécessairement, a-t-on dit, si les **nombreuses et magnifiques preuves du christianisme, complètement obscurcies aujourd'hui, étaient mises en évidence** dans des tableaux qui en seraient la véridique et lumineuse exposition. Or, c'est à une œuvre de ce genre, que durant **vingt ans**, j'ai travaillé avec assiduité, y consacrant les veilles et tout le temps libre dont je pouvais disposer. J'ai réuni, dans un seul corps d'ouvrage, en les abrégeant et en les condensant, toutes les preuves qui établissent de la manière la plus forte la vérité historique, de même que le caractère surnaturel et divin des faits évangéliques, le plus essentiel fondement du christianisme, aujourd'hui le principal objet des attaques du rationalisme.

Le Livre intitulé : *Jésus-Christ avec ses preuves et ses témoins*, ou *Grande Christologie, prophétique et historique*, etc., est disposé de telle sorte qu'il offre au premier coup d'œil **les motifs de foi les plus puissants, les plus irrécusables, les plus capables d'opérer une entière conviction**. C'est un résumé compact de tout ce que tous les savants du monde chrétien ont jugé de plus fort et de meilleur en fait de preuves concernant Notre Seigneur Jésus-Christ; il renferme la matière d'environ **15 vol. in-8°**.

Le trésor des titres de notre foi n'est pas d'un intérêt circonscrit et médiocre, temporaire et passager, local ou seulement national, mais bien d'un intérêt majeur et souverain, constant et perpétuel, universel et illimité. Il donne lieu à la **plus éclatante démonstration de la divine réalité des faits** qui préoccupent et touchent au vif l'humanité tout entière. L'ouvrage qui renferme ce trésor et les preuves de notre foi, peut donc servir efficacement à réfuter solidement les sophismes audacieux des Strauss, des Renan, des Littré et autres auteurs semblables. Je ne vois point qu'on puisse les détruire par des moyens différents de ceux que j'ai si laborieusement préparés.

Les négations de ces adversaires de notre foi consistent à **rejeter le réel et le surnaturel de la vie de Jésus** ; c'est là la pensée qui a été mise en vogue parmi les hommes de notre temps : c'est aujourd'hui l'opinion qui a le plus de prise sur leur esprit. Par elle, **toute notre atmosphère intellectuelle a été infectée de scepticisme et d'incroyance**. Telle est la cause qui fait que l'homme de nos jours ne veut ni ne peut accomplir aucune pratique religieuse, quelque nécessaire qu'elle soit pour assurer ses destinées à venir. Dans son **incompréhensible et extranaturelle ignorance**, il a comme pitié de ceux qui pratiquent la vérité, il les croit livrés à de vaines, bien qu'innocentes illusions, sans s'apercevoir qu'il est lui-même enseveli dans les plus profondes ténèbres et dans les ombres de la mort.

Chose triste ! l'erreur tient aujourd'hui à sa disposition tous les grands organes de la publicité, pour se produire facilement et ravager hardiment le royaume de Dieu, tandis que **la vérité a si peu d'hommes pour la défendre, pour la sortir de l'obscurité** où elle languit silencieuse et blessée. Qu'on produise enfin à la lumière les trésors de l'Église ; trésors de preuves et de vérités cachés et enfouis depuis des siècles. Ces **richesses** sont **abondantes et de bon aloi** : elles sont capables d'assujettir à la foi toute intelligence raisonnable, de même que de réduire au silence les incrédules savants, et, à plus forte raison, des **incrédules superficiels** tels que ceux que nous voyons aujourd'hui partout en France.

Ces derniers soutiennent, ou plutôt se contentent d'émettre seulement, contre Notre Seigneur Jésus-Christ, les assertions les plus audacieuses, les plus insultantes : et cela, **sans daigner apporter aucune preuve sérieuse**. Ils se complaisent dans la hardiesse de certaines opinions nouvelles, dans l'éclat factice de certaines phrases élégantes, poétiques même ; puis, sans trop s'embarrasser du soin d'administrer la preuve, ils se persuadent qu'ils n'ont qu'à avoir confiance en notre bonhomme qui devra **les croire sur parole**.

N'est-il donc pas temps de réprimer enfin la téméraire loquacité de ces langues, ennemies de la vérité, et de **les sommer d'apporter des preuves**, au lieu de frivoles et inconsistantes opinions ? Quant à l'Église, elle a aujourd'hui, comme par le passé, ses armes **fortement trempées**, non pas détruites, comme on le croit, mais **restées inoccupées**, et comme **tenues en réserve** dans ses arsenaux **pour le jour du combat**.

IV.

La Grande Christologie, ou Jésus-Christ avec Ses preuves et Ses témoins, est le déploiement, à la fois large et complet, des **armes offensives et défensives de la foi évangélique**, de ces ressources séculaires, antiques comme le monde, fécondes et inépuisables comme la vérité que possède l'Église, non seulement pour défendre sa croyance, mais encore pour l'établir, la démontrer et pour contraindre toute raison à l'admirer, à l'embrasser.

La vue seule de ces démonstrations christologiques, dont chacune est par elle-même si forte et si multiple, serait déjà une éloquente réfutation des erreurs contemporaines, en même temps qu'un **puissant moyen d'instruction**. Là sont réunis, outre quantité de textes, en 6, 7 et même 8 colonnes parallèles, les divers genres de preuves et de témoignages formant un concert unanime et universel en faveur des faits évangéliques.

Deux grandes divisions principales partagent mon travail : 1° les Preuves de Notre Seigneur Jésus-Christ ; 2° Ses Témoins. Un mot de résumé sur chacun de ces deux points.

Chaque fait de Jésus-Christ est **établi, prouvé** par les Prophéties, la Synagogue ancienne et moderne, les Auteurs canoniques, les Pères primitifs, les

juifs infidèles et les hérétiques primitifs, et les païens : tous ces témoignages sont **comparés, expliqués**, corroborés les uns par les autres ; puis, les preuves rationnelles viennent à l'appui des précédentes. L'histoire de Jésus-Christ se trouve ainsi **racontée, démontrée** par chaque espèce de preuves et de témoignages contenus dans chacune des six colonnes. Que ces colonnes soient présentées de front ou successivement à la suite les unes des autres, elles n'en formeront pas moins un parallélisme réel et un faisceau infrangible.

C'est une démonstration mathématique, a déclaré un docte et illustre Cardinal ; et un écrasant ensemble de preuves en faveur de la vérité qu'on ne trouve nulle part ainsi réunies et présentées avec une telle force, ont dit plusieurs autres.

Il est difficile, en effet, de se faire une idée de toute la richesse de matériaux accumulés dans cette première partie. D'après une appréciation très modérée, on y compte plus de **quarante à cinquante mille preuves et témoignage tirés tant des Saintes Ecritures que du plus de huit cents volumes de tout genre, scrupuleusement et exactement indiqués.**

La deuxième partie, Jésus-Christ avec Ses Témoins, n'est pas moins solidement établie et ne présente pas moins de force. Ces Témoins se divisent en sept séries :

I° Sous l'Ancien Testament, qui a été l'annonce figurative du Messie, tous les SS. Patriarches et les Prophètes qui, durant les quarante siècles qui précéderent la naissance temporelle du Christ, lui ont prophétiquement et préfigurativement rendu le plus éclatant témoignage ;

II° Sous le Nouveau Testament, nous avons le témoignage des Puissances spirituelles ;

III° Les douze Apôtres sont les témoins oculaires des faits de Jésus-Christ. L'histoire de chaque Apôtre est donnée : 1° d'après les récits scripturaires succinctement commentés ; 2° d'après les récits traditionnels les plus anciennement et les plus communément suivis dans l'Église ; 3° d'après les relations et les paroles des Saints Pères ;

IV° Les soixante douze disciples du Sauveur sont encore les témoins immédiats et oculaires des faits de Jésus-Christ. L'histoire de chacun est composée d'après les divers récits évangéliques, traditionnels, patrologiques ;

V° Sept à huit cents personnages historiques de la primitive Église, témoins immédiats et oculaires des prodiges de Jésus-Christ ou de Ses Apôtres ;

VI° Les femmes illustres des temps apostoliques. On présente une Notice historique sur chacune d'elles ;

VII° enfin, les témoins pris en dehors de l'Église, parmi les princes païens, les proconsuls, les magistrats, les philosophes et les hérétiques contemporains, tous attestant, à leur manière, les faits évangéliques, etc.

Quelle nuée de témoins ! et de **témoins irréprochables et dignes de foi, car la plupart ont donné leur sang pour confirmer la vérité de leur témoignage !**

Que de preuves accompagnent l'affirmation catholique ! **Quant à la négation rationaliste, où sont ses preuves ?** Elle n'en a pas une seule qui ait de la valeur... Telles sont les richesses de l'Église ; et, sans compter les forces principales qu'elle reçoit d'En-Haut, telles sont ses armes naturelles par lesquelles elle peut se défendre et répondre à ses adversaires d'autrefois comme à ses adversaires d'aujourd'hui.

Je puis le dire: la *Grande Christologie* est comme une voie nouvelle ouverte à travers des terres jusqu'alors insuffisamment explorées ; elle montre la valeur de la Preuve ou Raison évangélique; tous les anciens oracles des Prophètes, tous les monuments y étant comparés et corroborés réciproquement, elle **met en pleine lumière les vérités catholiques. La science ecclésiastique y puisera largement pour les besoins actuels de l'apologétique et de l'instruction.**

V.

Cette publication jettera la plus vive lumière sur **les origines du Christianisme**. Jamais **la vérité et la divinité de notre foi** n'auront été présentées avec plus de force et d'éclat. La réunion de tous ces faisceaux de Preuves Prophétiques et Miraculeuses, de Preuves Rationnelles et Traditionnelles, de Preuves **Archéologiques et Scripturales**, etc., vient très à propos dans ce siècle de doute, d'incrédulité et de négation: elle répond parfaitement aux vues exprimées par le Chef de l'Église, dans ses *Allocutions Consistoriales*. Qui n'a point entendu le cri douloureux et retentissant de N. S. P. le Pape Pie IX, signalant, naguère, les monstrueuses erreurs de tant de **faux docteurs de notre époque** qui perdent les autres, après s'être perdus eux-mêmes ?

«Ils ne craignent pas, dit-il, de proclamer que les Prophéties et les miracles, exposés dans les saintes Lettres, sont des fictions de poètes : que les mystères sacrés de notre foi sont le résumé des recherches Philosophiques ; que les Livres divins des deux Testaments ne renferment que des mythes, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même (chose horrible à dire), n'est qu'un mythe et une fiction».

Dans sa vigilance, le Souverain Pontife fait, en conséquence, appel à la milice Sacerdotale ; il exhorte de plus en plus, il excite virement les Pasteurs à réfuter, à renverser, tantôt par des discours, tantôt par des écrits opportuns tant de perverses erreurs, qui aujourd'hui empoisonnent les fidèles. - Il demande et insiste, pour qu'ils s'appliquent à cela de toutes leurs forces, et qu'ils y apportent tous leurs soins.

N'est-il pas **juste**, n'est-il pas **nécessaire** de répondre à cet appel du Pontife Suprême ? Et peut-on mieux y répondre que par un ouvrage qui surpasse de beaucoup toutes les Apologétiques anciennes et modernes, et qui est le résumé le plus complet de tout ce que le monde chrétien a jugé de meilleur en fait de preuves sur Jésus-Christ ?

VI.

Les preuves évangéliques, voilà ce qui fait le fond et par conséquent, la valeur de la Nouvelle Christologie. Il est certain que tout le fond de l'ouvrage est bon, est excellent, puisque c'est celui qui a été exploité par les anciens Pères pour les besoins de leur temps, et, après eux, par tous les Docteurs de l'Église, également selon la nécessité de chaque siècle.

J'ai principalement suivi la marche de saint Cyprien, évêque de Carthage, d'Eusèbe, évêque de Césarée, du célèbre Huet, évêque d'Avranches. L'histoire considère la *Démonstration Évangélique* de ce dernier, comme la plus forte qui ait jamais paru dans l'Église ; depuis deux siècles, en effet, cet ouvrage a toujours passé pour tel. Or ce monument si fameux, n'a que deux colonnes parallèles de preuves, tandis que la Christologie en présente, ordinairement, six.

La démonstration de Huet, qui n'est que celle de saint Cyprien augmentée, ne produit que des oracles non authentiqués, non expliqués, avec les passages évangéliques qui s'y rapportent. - La Nouvelle Démonstration Christologique apporte (dans les quatre colonnes surajoutées), les preuves irréfragables de l'authenticité des anciennes Prophéties, avec leur catholique interprétation traditionnelle : deux conditions absolument nécessaires, eu égard aux dispositions sceptiques de notre siècle. Dans celle-là, les divers oracles, figurant dans chaque colonne, sont mêlés, sans avoir entre eux aucune liaison; et cela ne l'a pas empêché d'être supérieure à toutes les autres ; dans celle-ci, chaque oracle forme un paragraphe, un nombre distinct, dans la colonne des Prophéties, et se trouve, en outre, dans la colonne correspondante des traditions hébraïques, muni de ses preuves et de ses explications les plus nécessaires à l'intelligence du texte sacré.

La première, malgré sa juste renommée, est aujourd'hui incomplète et insuffisante : elle ne répond plus aux besoins des esprits modernes, elle n'offre qu'un petit nombre de preuves, elle est à peine la 4^e ou la 5^e partie de la Christologie. Cette Christologie a le même fond, la même forme, mais avec de notables et très nombreuses améliorations, et avec une augmentation considérable de preuves, qui manquent dans la première. Car, outre les exégèses anciennes et modernes qui rendent les Prophéties parfaitement authentiques et intelligibles, elle entoure le fait de l'accomplissement des preuves spéciales qui doivent l'élever **au plus haut degré de certitude historique** : ce qui est aujourd'hui considéré presque comme le point le plus capital. Elle environne les faits Évangéliques des Traditions primitives et des témoignages contemporains, amis et ennemis, C'est la thèse du Christ devant le Siècle, mais établie avec infiniment plus de force. Huet a mêlé avec les oracles probants plusieurs Prophéties, qui, n'ayant qu'un sens *accommodative*, sont par là même dénuées de force démonstrative ; je les ai retranchées pour y en substituer d'autres qui avaient été omises, ou inaperçues. Cette identité de fond et de forme avec les Pères faisant autorité dans l'Église et les Docteurs les plus renommés, est une sûre garantie.

VII.

Si maintenant l'on veut bien considérer que cette forme est avantageusement modifiée, et que ce fond s'est naturellement accru avec la progression du temps ; qu'il a été enrichi de trésors nombreux ; qu'il se trouve aujourd'hui augmenté d'une valeur cinq ou six fois plus grande par l'accession de documents rares et précieux, de nouveaux témoignages, très nombreux, on pourra facilement juger quelle est la valeur intrinsèque et extrinsèque de l'ouvrage.

Les témoignages des anciens Auteurs sont produits textuellement, avec la phrase originale, à la manière d'Eusèbe de Césarée, de Baronius dans ses *Annales Ecclésiastiques*, de saint Liguori dans ses grands et petits *Traité de Théologie* tant aimés des savants comme des esprits peu cultivés. Ce mode de composition empêche de faire dire à un auteur autre chose que ce qu'il a réellement dit ou écrit. Généralement, les lecteurs, lettrés ou illettrés, aiment mieux puiser aux sources mènes. La doctrine ou la pensée est reproduite plus naturelle, plus pure, plus agréable.

Dulcius ex ipso fonte bibuntur aquæ.

Du reste, toute la science Apologétique, Scripturale, Théologique et Philosophique, Historique et Traditionnelle, y est mise à la portée de toutes les intelligences, même les plus vulgaires. Si elle doit être utile aux savants, aux hommes sérieux, qui voudront consulter l'Antiquité, elle sera en même temps de nature à porter la conviction dans toutes les autres classes d'esprits, quels qu'ils soient, quelque superficiels même qu'on les suppose. Tous suivront ce grand débat avec au moins autant d'intérêt et de curiosité, qu'on en met ordinairement à lire, dans le compte-rendu d'une cause importante et célèbre, les diverses dépositions des témoins, bien que le nombre de ceux-ci soit parfois considérable, et que chacun d'eux touche le même point, le même fait, avec ses circonstances. Ils y trouveront le dossier contenant les pièces justificatives des divers traits de l'histoire évangélique, le journal du siècle de Jésus et de Ses Apôtres, des jugements et des opinions de cette époque, touchant les faits de Notre Seigneur.

Un apologiste récent, M. Edouard Chassay, a aussi traité en raccourci le même sujet. Voici la différence essentielle qui existe entre son travail et la Christologie. M. l'abbé Chassay commente plus qu'il n'argumente. Son ouvrage est une explication plutôt qu'une démonstration. C'est une exégèse française faite à l'instar de l'exégèse Allemande. Les faits du Nouveau Testament y sont historiquement et successivement élucidés. Mais la *Grande Christologie* fait plus ; elle prend tous les principaux faits de l'Evangile, et les prouve amplement, méthodiquement, d'après leur importance respective, non suivant leur ordre historique, ni selon la forme exégétique.

Le but direct auquel elle vise, est de **détruire radicalement, et pour toujours, le principe et les raisons de l'incrédulité Rationaliste**, qui, aux yeux d'un grand nombre de personnes du monde, semble encore plausible, et qui, par

là, les retient dans une pernicieuse indifférence. En effet, **l'Indifférentisme de nos jours est né de l'incrédulité**, ou, en d'autres termes, de **l'absence de foi chrétienne dans les esprits**. Or, nous avons voulu que le spectacle de tant de preuves positives, irréfragables de la vérité Evangélique, mît en pleine évidence la déraison du Scepticisme contemporain, en faisant briller au grand jour la **surnaturalité**, en même temps que **la certitude historique, absolue, des faits de Notre Seigneur**.

La méthode adoptée dans la composition de l'ouvrage, est, avons-nous dit, celle des anciens Docteurs de l'Église. Ils nous tracent parfaitement la marche à suivre dans la discussion ou dans l'exposition des Prophéties Messianiques. **Les plus savants Hébraïsants, ainsi que les *Talmuds* et les *Targums*, nous ont fourni d'excellentes preuves, extraites de l'enseignement Traditionnel de l'ancienne Synagogue.**

Les Traditions chrétiennes primitives devaient figurer dans la Christologie, et corroborer la partie historique. Je n'y ai fait entrer que ce qui m'a paru suffisamment établi, de bon aloi, et conforme à la vérité historique, les confrontations faites préalablement. En un mot, j'ai pris, dans les Traditions, celles qui sont du premier et du second degré ; j'ai laissé celles qui ne sont que du troisième ordre ou de tout autre degré inférieur.

VIII.

La partie historique surnaturelle ou miraculeuse, a été jointe à la partie historique purement humaine ou naturelle. Dans ses *Vies des Saints*, un auteur bien connu fait profession de présenter surtout le côté naturel et humain, et d'abandonner, en partie, le côté surnaturel. Or, les deux sont indispensables.

Je me suis contenté d'apporter, ou plutôt d'indiquer les témoignages qui appuient chacune des traditions citées. - Je ne me suis point attaché à réfuter longuement les objections sans nombre, que l'imagination pourrait soulever pour des raisons plus ou moins légères. La plupart de ces difficultés ne m'ont point paru sérieuses, ni mal aisées à résoudre. Voilà pourquoi j'ai évité d'accumuler les réfutations qui auraient grossi l'ouvrage démesurément, et causé, sans profit, une perte considérable de temps, J'aime assez cet axiome Romain : *Faites luire le soleil ; et d'elles-mêmes les ombres se dissiperont* ; c'est-à-dire **démontrez clairement la vérité, et les objections s'évanouissent d'elles-mêmes**, sans qu'il soit besoin de les réfuter une à une, *ex professo*.

J'ai constamment préféré le sentiment le plus ancien et le plus commun dans l'Église. J'ai comparé plusieurs anciens monuments traditionnels, lesquels, pris seul à seul et séparément, n'ont qu'une valeur médiocre ; mais considérés collectivement et dans leur analogie, ils présentent un fond historique presque toujours identique ; - et, conséquemment, muni de toute la force historique des Relations ordinaires, dont nul ne pense à révoquer en doute l'authenticité ou la véracité. Le notable avantage qui résulte de cette comparaison est, non seulement

d'obtenir une preuve nouvelle pour la vérité des faits évangéliques, mais principalement de couper court à la fameuse objection de la philosophie incrédule, qui voudrait insinuer et faire entendre que les premiers chrétiens, auteurs des primitives traditions, n'étaient pas sincères. Au reste, les témoins et les autorités que nous invoquons, sont, pour la plupart, de savants théologiens, de très doctes Évêques, de grands Docteurs, dont la parole est d'un poids considérable dans le monde entier.

Nous dirons comme un écrivain moderne très estimé : «Ce que nous avons trouvé de parfaitement démonstratif dans les anciens auteurs, qui ont traité les mêmes points, nous l'avons adopté». Nous les suivons quelquefois pas à pas, mais **toujours en indiquant les sources**, Le plus souvent, après avoir corrigé quelques inexactitudes et retranché des superfluités, nous condensons leurs arguments, nous les fortifions par de nouvelles preuves que nous apportons à leur appui; nous mettons de plus en plus en lumière les parties bien exposées qui existent déjà depuis longtemps. De la sorte, les démonstrations anciennes sont élucidées et fortement appuyées par les pièces nouvelles, par les faits nouveaux et par des détails inédits, très curieux de la plus haute importance et dont de récentes et laborieuses investigations ont amené la découverte. L'esprit se sent pleinement satisfait à la vue de tant de récits, de monuments anciens et nouveaux, pleins d'attrait, empreints d'un cachet de grandeur, et d'intérêt dramatique. Comparés entre eux, ils se soutiennent, s'expliquent merveilleusement, et se démontrent les uns par les autres.

IX.

Il y a entre l'ouvrage dont nous exposons le plan et les productions d'agrément de certains auteurs de notre temps, toute la différence qui existe entre un joli square ou parterre et un champ vaste et fertile. Celui-ci n'est ni aussi fleuri, ni aussi riant ; mais, en revanche, il est plus utile, et il a incomparablement plus de valeur. Les esprits frivoles, les gens oisifs, aimeront mieux le premier ; les esprits sérieux, les hommes qui veulent s'instruire donneront la préférence au second. L'un, source de passagère délectation, n'est souvent qu'un moyen de vaine distraction ; l'autre, source inépuisable d'abondance et de richesses, procure le bonheur constant.

Où chercher, en effet, une plus utile moisson de preuves, une plus abondante récolte de motifs de conviction et de foi ? Doutez-vous de la vérité de tel ou tel fait de la vie de Jésus-Christ ? Lisez attentivement les arguments relatifs à ce fait, et vous serez convaincu.

Doutez-vous de l'ensemble des faits et des vérités évangéliques ? Parcourez toutes les preuves, considérez leur force générale, de même que la force particulière de chacune d'elles, et la conviction la plus forte sera le résultat infaillible de cette lecture, faite avec une volonté droite.

Mais vous êtes croyants ; aucun doute ne s'élève comme un nuage dans votre esprit ? Lisez néanmoins, et votre foi ira toujours croissant. **Dans les temps où nous sommes, nous avons besoin d'une foi héroïque.** D'ailleurs, quoi de plus propre à réjouir le chrétien que ce faisceau de preuves sans nombre et indestructible venant fortifier, affermir ses saintes croyances ?

Car, nous le répétons, la *Grande Christologie* est l'histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ :

- 1° selon les antiques et innombrables oracles des Prophètes Hébreux ;
- 2° selon les Traditions anté-messianiques des Hébreux et des divers peuples ;
- 3° selon les huit autres Auteurs sacrés ou canoniques ;
- 4° selon les Saints Pères et les auteurs primitifs ;
- 5° d'après les hérétiques et les Juifs infidèles des premiers temps ;
- 6° d'après les témoignages des païens et des auteurs profanes ;
- 7° d'après les divers monuments traditionnels primitifs, etc.

Tout esprit droit ne peut qu'être frappé, toute âme chrétienne ne peut qu'être heureuse de voir environnés des rayons de la divinité et des flots de l'évidence historique, **le héros principal, JESUS-CHRIST**, les héros secondaires, Ses Apôtres, Ses premiers et véritables Témoins, les saints et illustres Personnages chrétiens du siècle de Jésus, au nombre de **plusieurs milliers**, dont nous donnerons la vie, ou la notice biographique, en leur lieu. Tout ce qui les touche, excite au plus haut degré notre curiosité, attire notre respectueuse et affectueuse attention. Ils sont tels que les exigent la raison et la foi, tels que les veulent la science et la piété.

X.

On peut le dire, dans la *Grande Christologie* se retrouvent, en quelque sorte, **les Archives contenant les titres de notre foi.** Je la compare volontiers à un temple **considérable, immense**, élevé à frais communs, à la gloire du Christ et de tout le Christianisme. Les matériaux, qui entrent dans sa structure, appartiennent à toute l'Église, à l'humanité tout entière ; ils sont extraits de toutes les carrières, de tous les temps et de tous les lieux du monde. Chaque Prophète, chaque Docteur y apporte sa pierre précieuse ; chaque peuple, chaque siècle sa part, sa déposition éclatante, et ce monument aux vastes proportions porte bien le cachet de l'universalité.

Tous les genres de sciences, on l'a vu, y sont réunis : la Théologie, la Philosophie, l'Histoire, l'Archéologie, etc., tout y est mis à la portée de tous les esprits. Quelque considérable que fût le nombre de Témoignages, je n'ai pas cru devoir le diminuer. Il est bon qu'il reste démontré que **le Christianisme ne pêche point par défaut de preuves.** Toutefois, si deux ou trois colonnes suffisent à tel ou tel lecteur, il pourra passer outre et aller à la thèse suivante. Il n'est pas nécessaire, dans ce cas, qu'il lise tout ; mais il est très avantageux que l'on

sache que la quantité des preuves à parcourir excède les exigences des rationalistes de notre époque, même les plus difficiles.

Telle est la *Grande Christologie* que nous annonçons. Si sa lecture n'a pas toujours tout l'attrait de l'histoire, dans la première partie surtout qui est spécialement consacrée à la discussion et à la démonstration, elle l'offre, du moins, dans la deuxième partie qui, tout en fournissant de nouveaux motifs de conviction, est entièrement historique.

La première partie présente tout l'intérêt d'un grand et solennel débat ; la seconde, celui de plusieurs drames également importants ; et, lors même qu'en certain endroit la forme d'argumentation semblerait un peu aride, néanmoins la gravité du sujet et le profit qui en résulte, rendent presque insensible cet inévitable inconvénient.

Disons, en terminant, que ce grand ouvrage, qui a reçu l'approbation ecclésiastique, a été, de plus, honoré de la **bénédiction spéciale de N. S. P. le Pape Pie IX : BENEDICAT TE DEUS, ET DIRIGAT COR TUUM ET INTELLIGENTIAM TUAM !...**

Telles sont les précieuses paroles que Sa Sainteté a envoyées à l'auteur, **écrites de sa propre main.**

LA GRANDE CHRISTOLOGIE ou JÉSUS-CHRIST, AVEC SES PREUVES ET SES TÉMOINS.

par l'abbé MAISTRE

(en gras les ouvrages disponibles aux ESR, les autres à paraître)

PREMIÈRE SÉRIE : les Preuves.

1. Nouvelle Préparation Évangélique ou Introduction aux Preuves du Christianisme. etc.
 2. La Divinité de Jésus-Christ, pleinement démontrée et mise hors de toute possibilité de doute.
 3. La Nativité temporelle du Christ. — Son Enfance et ses Prodiges. — Sa vie cachée et laborieuse.
 4. La Vie publique du Christ. — Son Précurseur. — Les grandes époques de son Avènement. — Ses fonctions Messianiques.
 5. Les Œuvres miraculeuses du Christ. — Son éclatante Victoire sur Satan. — Ses Institutions divines.
 6. Les Institutions divines du Christ. — Ses faits éclatants. — Ses Titres, ses Noms, ses Attributs divins. — Ses Vertus.
 7. **La Passion du Christ.—Sa Mort.— Sa Sépulture.**
- 1 vol. 614 pages 30 €*
8. Descente aux Enfers.— Résurrection.—Rédemption. — Ascension. Séance à la droite du Père.— Juge suprême.

9. Nouvelle Pentecôte.— Conversion des peuples. — Persécutions. Royaume du Christ.—Éclat de la Chrétienté depuis J.- C.

10. Assomption de la Vierge. — Catastrophe de la nation incrédule. Nouvelle Jérusalem. — Nouveau Temple. — Retour de l'ancien Israël.

1 vol. 444 pages 29 €

11. Les monuments authentiques du premier siècle concernant les faits de Jésus-Christ et des Apôtres.

1 vol. 550 pages 30 €

DEUXIÈME SÉRIE : les Témoins.

1. Le livre des figures prophétiques. Les Personnages Typiques, préfigurant prophétiquement le Christ, durant quarante siècles.

1 vol. 451 pages 25 €

2. Histoire complète de S. PIERRE, prince des Apôtres etc.

1 vol. 539 pages 30 €

3. Histoire complète de S. PAUL, Apôtre et Docteur des nations.

1 vol. 533 pages 29 €

4. Histoire des grands Apôtres : — S. ANDRÉ, — S. JACQUES-LE-MAJEUR — S. SIMON ET S. JUDE, — S. MATHIAS

5. Histoire complète de S. Jean, Apôtre et Évangéliste.

1 vol. 430 pages 25 €

6. Histoires des grands Apôtres : S. PHILIPPE, — S. BARTRÉLEMY, — S. MATTHIEU, — S. THOMAS, — S. JACQUES-LE-MINEUR.

7, Histoire des Soixante-douze Disciples et premiers ministres de N.-S. Jésus-Christ, etc.

1 vol. 469 pages 25 €

8, Histoire des Soixante-douze Disciples et de leurs illustres successeurs, les Soixante-douze Cardinaux, Conseillers, Assesseurs et Coadjuteurs du Souverain Pontificat.

9. Les Hommes illustres de la primitive Église, Les Hébreux et les Gentils qui furent les témoins immédiats de Jésus-Christ et des Apôtres. Tome I. -

10, Les Hommes illustres de la primitive Église, qui ont vu Jésus-Christ et les Apôtres. — autres témoins contemporains, pris en dehors de l'Église, qui ont rendu témoignage à l'Évangile. Tome II.

11. Les Saintes Femmes les plus illustres des temps Apostoliques, qui par leur vie, par leurs discours, leurs actions ou par leur généreux martyre, ont rendu témoignage à Jésus-Christ. — Leurs monographies sont précédées de l'histoire de la Sainte Vierge, mère du Christ.

HORS SÉRIE

Saint Clément de Rome renfermant les actes de Saint Pierre, ses écrits avec les preuves qui les réhabilitent

2 vol. 1026 pages 60 €

JOSEPH DE MAISTRE

//

LA DOCTRINE POLITIQUE

D'UN MONARCHISTE

PROLOGUE

De Maistre ne cesse de dire que « c'est le devoir des hommes d'État de chercher à conjurer l'orage soulevé par la Révolution. » On devrait dire la rébellion, la mutinerie, le second péché originel qui révèlent l'inspiration juive derrière les inventeurs de la démocratie. D'où vient-elle, cette démocratie, sous ce nom qui trompe ? sinon des régions où n'a jamais éclor ni la politique au grand jour, ni l'amitié désintéressée — la chevalerie — ni la métaphysique de l'Être, empêchée par des hommes, généralement nommés des Mages depuis Simon — qui ont cru, peut-être de bonne foi pour certains, que penser consiste à délayer un passage de l'Écriture, un tétragramme, une allégorie, sous forme de commentaires, puis de commentaires de commentaires. C'est l'esprit oriental que le comte dénonce, y voyant le souffle du continent de la ruse¹, non de la stratégie ; de la force, non du droit ; de la superficialité, non des principes ; de la duplicité, non de l'autorité bien comprise. « La véritable autorité dont ont besoin les hommes celle du père de famille de droit divin. »

Or le premier principe politique qui s'impose à J. de Maistre est celui de *l'origine divine* des deux réalités que sont la société d'abord, la souveraineté ensuite. Mais voyons comment il a cheminé avant nous qui sommes convaincus comme lui de la simplicité de la question².

¹ V. *Les Soirées de Saint-Petersbourg*, VIIe, Xe & XIe Entretiens, ESR, 1860/2006.

² J'ai déjà dit que je dois beaucoup aux travaux magnifiques de l'abbé Barbier (*Critique du Libéralisme*, qui a en quelque sorte précédé et presque enfanté la *RIS* Grise et la *RISS* Rose de Mgr Jouin qui en sont la salutaire prolongation ; v. *Critique du libéralisme...*, ESR, 2005) ; beaucoup également au chanoine C.

I

Toute question religieuse est avant tout pour de Maistre une question politique ; en d'autres termes il considère presque toujours l'ordre religieux dans ses rapports avec l'ordre social. Le comte condamnait les jansénistes¹ avant de répercuter la malédiction sur les révoltés de 1789² ; c'est sans doute que le jansénisme fut une hérésie d'infiltration ; mais c'est encore et surtout que le jansénisme fut l'avant-garde de la révolution. La secte de Jansénius n'a servi qu'en second : comme le laquais du bourreau, dans l'immense génocide programmé par le mauvais génie asiatique. Mais, dans sa méthode, dans son système plutôt, elle est peut-être plus coupable que les ignobles ouvriers qui mirent en branle la guillotine ; car ce fut le jansénisme qui donna les premiers coups à la tradition multiséculaire qui portait l'édifice par ses criminelles innovations. Et dans ces sortes de cas où l'erreur orgueilleuse doit avoir de si funestes effets, celui qui justifie le forfait est plus coupable que celui qui assassine. De là sa détestation contre l'esprit de Port-Royal ; Voltaire ou Rousseau ne lui inspirent pas plus de haine que le grand Arnauld ou Quesnel, et il ne cesse de désigner à la vindicte du pouvoir les derniers disciples du lugubre Port-Royal : « Tout Français ami des jansénistes, est un sot ou un janséniste³ » :

« Quand je pourrais pardonner à la secte ses dogmes atroces, son caractère odieux, sa filiation et sa paternité également déshonorantes, ses manies, ses intrigues, ses projets et son insolente obstination, jamais je ne lui pardonnerais son dernier crime, celui d'avoir fait connaître le remords au cœur céleste du Roi Martyr⁴. »

La pensée de J. de Maistre ne se distrait jamais tout à fait du point de vue politique. Et c'est en cela encore qu'il se sépare des théologiens ; ce serait témérité ; mais il sait son saint Thomas sur le bout des doigts et le cite sans faire exprès, presque sans le savoir. Il est également vrai de dire de lui qu'il fait de la politique en marge de la religion, ou bien de la religion en marge de la politique. C'est comme si le cataclysme de 89 devait rester une simple tourmente aux yeux de Dieu, et sur quoi il se défendait de

Lecygne. Non pas plagiat, mais inspiration, piété filiale. Sans leurs travaux mes recherches eussent demandé plusieurs mois.

¹ V. *De l'Église gallicane, dans ses rapports avec le Saint-Siège* (ESR).

² V. *Considérations sur la France*, (ESR).

³ *De l'Église gallicane...*, IInd. Livre, ESR. On dira de même des catholiques du dernier concile : sots, ou dupes, ou subjugués par la peur.

⁴ *Considérations sur la France*, ESR, p. 147, sq.

prononcer un jugement : le mot d'expiation est sans cesse sous sa plume. Sa position prise en face du XVIIIe siècle l'oblige à ces retenues perpétuelles. Le XVIIIe siècle fut à la fois celui de l'anarchie et celui de l'impiété :

« Il était inévitable, écrit de Maistre, que la philosophie du siècle ne tardât pas de haïr les institutions sociales dont il ne lui était pas possible de séparer le principe religieux. C'est ce qui arriva : tous les gouvernants, tous les établissements de l'Europe lui déplurent, parce qu'ils étaient chrétiens¹. »

En vérité, l'institution sociale est toujours solidaire de l'institution religieuse. Un homme simplement raisonnable ne peut toucher à l'une sans toucher à l'autre ; de Maistre, en philosophe catholique, accentuera les rapports.

Il procède par principes et il expose une doctrine. Ces principes et cette doctrine ont été singulièrement déformés par le préjugé libéral, la démocratie et les passions révolutionnaires. Il me suffira de les exposer pour placer de Maistre au premier rang parmi les grands ouvriers de *l'ordre* (je dois souligner : ordre, en grec, se dit *cosmos* — κοσμός —, qui, toujours en grec veut dire également beauté, harmonie) politique et social. Le XVIIIe siècle n'a voulu qu'une chose qu'on me permettra de répéter : former une espèce d'homme coupée de son passé, servile, guidée par le besoin mécanique qu'on nomme *progrès* ; je crois qu'on n'ira jamais assez loin dans cette dénonciation qui marque l'opprobre des Lumières : en amont des sottises de notre siècle d'impiété se fait entendre l'appel des idolâtres qui se nomment déistes, Voltaire et Rousseau.

L'adversaire de J. de Maistre, en matière politique et religieuse est ici J.-J. Rousseau. Une note des *Soirées de Saint-Petersbourg* exécute sommairement le rêveur genevois :

« Jean-Jacques Rousseau, l'un des plus dangereux sophistes de son siècle, et cependant le plus dépourvu de véritable science, de sagacité et surtout de profondeur, avec une profondeur apparente qui est toute dans les mots. Le mérite du style ne doit pas être accordé à Rousseau sans restriction. Il faut remarquer qu'il écrit très-mal la langue philosophique ; qu'il ne définit rien, qu'il emploie mal les termes abstraits ; qu'il les prend tantôt dans un sens poétique, tantôt dans le sens des conversations. »

¹ *Ibid.*

Quant à son mérite intrinsèque, la Harpe a dit le mot : « *Tout, jusqu'à la vérité, trompe dans ses écrits*¹. »

De Maistre n'insiste pas. Trois ou quatre fois² à travers son œuvre, il se heurte à Rousseau et il l'écarte d'un geste plutôt dédaigneux. Vis-à-vis de Voltaire c'est une haine contre le mal qu'il répand ; vis-à-vis de Jean-Jacques du mépris. Mais toute sa politique est la réfutation du *Discours sur l'Inégalité*, du *Contrat social*, d'*Émile*. Il est bien rare que Rousseau soit nommé, il est encore plus rare qu'il ne soit point réprouvé. De Maistre a sous les yeux plus et mieux que les livres du grand sophiste ; il domine son règne : cette sorte de dictature que la chimère démocratique exerce depuis 1789 sur les institutions et sur les peuples. A côté du roi Voltaire qui s'insinue dans les esprits et les gâte, le roi Jean-Jacques introduit dans les nations le vertige, les purges et le meurtre, la police politique et les tribunaux d'exception³ ; le roi Voltaire perpétue le sarcasme irréligieux qui deviendra l'impiété ; le tyran Jean-Jacques éternise le désordre mortel dans les mœurs politiques. De Maistre les combat l'un et l'autre, mais par des armes différentes : il retourne contre Voltaire un rire homérique⁴ quand celui-ci emplit le monde du ricanement du mutin, il oppose à Jean-Jacques la calme et patiente riposte de l'idée juste et du bon sens.

Et la première chose que je remarque, c'est que la méthode de J. de Maistre est tout à fait différente des procédés de Jean-Jacques. Celui-ci conçoit la science politique à peu près comme une variété du roman. Il écrit, pour qui veut bien le croire, dans la préface du *Discours sur l'origine de l'inégalité* :

« Commençons par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question. Il ne faut pas prendre les recherches dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels⁵. »

Il va donc nous raconter des songes et seulement les siens ; c'est un homme qui s'éveille et qui balbutie ce qu'un génie fantaisiste lui murmura

¹ On remarquera que c'est un très-joli alexandrin.

² V. *Opuscules contre Rousseau*, ESR, 2005.

³ Le Livre IV du *Contrat Social* énonce, comme une devoir d'État, de surveiller la vie privée, surtout les cultes.

⁴ V. *Soirées...*, notre note sur Voltaire et Bossuet.

⁵ Camille des Moulins, en juin 1789, commentait le *Discours* devant un parterre d'admirateurs dans les Jardins du Luxembourg ; on ne dit pas qu'un seul ait protesté contre une telle impudence.

durant le sommeil. Il ne nous prend pas en traître d'ailleurs, il insiste sur la qualité de ses révélations :

« Ô homme, voici ton histoire telle que j'ai *crue* la lire... C'est pour ainsi dire la vie de ton espèce *crue* que je te vais décrire... Il y a, je le *sens*... etc.¹ »

A défaut d'autre vertu Rousseau a au moins une certaine franchise ; il avoue qu'il a rêvé. *Que ce livre ait eu un tel retentissement et une telle influence, voilà une des plus fortes démonstrations qu'on ait vues de la bêtise humaine*². Rousseau attire dans l'irréel ; au contraire, J. de Maistre proteste au nom de la réalité : il ne raisonne que sur les données de l'histoire qui est la *politique expérimentale*. Il a souvent lancé cette sentence assassine contre trois siècles de décadence intellectuelle : « la méthode expérimentale ne pouvait naître qu'avec le christianisme », les faits lui donnent raison, comme on dirait que le scientisme a fait périr la méthode expérimentale. Il a beaucoup étudié, beaucoup observé ; toujours médité. Sa tête est pleine de livres, mais plus pleine encore de documents humains recueillis à même l'histoire, à même la vie. Il voit dans la politique une science, une science vraie, qui amasse des faits, les contrôle et en déduit des lois générales. Il écrit :

« L'ordre moral a ses lois, comme le physique ; et la recherche de ces lois est tout à fait digne d'occuper les méditations du véritable philosophe³. »

Rousseau se vante d'avoir lu la fameuse inscription du temple de Delphes qui invite l'homme à se connaître soi-même⁴. Il ne l'a lue que dans son cauchemar. De Maistre connaît l'homme pour l'avoir étudié dans l'histoire, dans le monde et dans les plus belles œuvres de l'esprit humain.

La méthode est différente, le point de départ aussi. « L'homme naît bon, dit Jean-Jacques, et la société le corrompt », « l'homme qui médite est un animal dépravé⁵ » et, sur ce thème initial, il imagine l'homme sortant des mains de la Nature, naïf, affectueux, robuste, spontanément vertueux, de sorte que l'institution sociale ne doit avoir d'autre but que de restaurer

¹ Jamais peut-être, le sensualisme n'a trouvé pareil héraut : je sens, j'imagine, je rêve...

² V. *Opuscules*.

³ *Essai sur les Délais de la Justice divine*, p. 20-24.

⁴ C'est le *γῆναι ὅσ' ἀνθρώπων* de Socrate ou de Platon.

⁵ *Discours sur l'origine de l'inégalité*, préface.

sur la terre cet âge d'or de la vie paisible, reposée, dans une demi-animalité intelligente et satisfaite de peu. La doctrine de Rousseau — si l'on peut appeler cela une doctrine ? ce n'est qu'un système — tend donc à réduire le lien politique jusqu'à l'inexistence ; celui de l'impiété ; à atténuer les contraintes sociales, les disciplines traditionnelles, de façon à ne point pervertir outre mesure par la vie de la cité l'être bon qui naquit dans la solitude et qui est fait pour elle. Au contraire, J. de Maistre affirme la faute originelle et toutes ses conséquences. Le second entretien des *Soirées de Saint-Pétersbourg* est un douloureux survol des ruines que la chute accumula dans l'âme humaine :

« L'homme est mauvais, horriblement mauvais... Il cherche dans le fond de son être quelque partie saine sans pouvoir la trouver : le mal a tout souillé, et l'homme entier n'est qu'une maladie. Assemblage inconcevable de deux puissances différentes et incompatibles, centaure monstrueux, il sent qu'il est le résultat de quelque forfait inconnu, de quelque mélange détestable qui a vicié l'homme dans son essence la plus intime¹. »

Et, après cela, il bafoue la chimère de Jean-Jacques, le bon petit sauvage qui se rassasie sous un chêne, se désaltère au ruisseau, trouve son lit sous les ramures et qui serait l'homme dans sa beauté native. Non, le sauvage n'est pas ce qu'a cru Rousseau, le chef-d'œuvre que la société déflore :

« Il n'est et ne peut être que le descendant d'un homme détaché du grand arbre par une prévarication quelconque, mais d'un genre qui ne peut plus être répété, autant qu'il m'est permis d'en juger, car je doute qu'il se forme de nouveaux sauvages... On ne saurait fixer un instant ses regards sur le sauvage sans lire l'anathème écrit, je ne dis pas seulement dans son âme, mais jusque sur la forme extérieure de son corps. C'est un enfant difforme, sans soin et féroce, en qui la flamme de l'intelligence ne jette plus qu'une lueur pâle et intermittente... Il arrache la chevelure sanglante de son ennemi vivant ; il le déchire, il le rôtit et le dévore² en chantant ; s'il tombe sur nos liqueurs fortes, il boit

¹ *Soirées...*, IIIe Entretien.

² La révolution de 89, le sait-on, a vu des scènes de cannibalisme. La correspondance de Babeuf et celle de plusieurs étrangers (cité par N. Webster : *La Révolution mondiale, le complot contre la civilisation*, ESR, 2005) en témoignent (Babeuf portait un joli prénom : Jean-Noël ; il le changea pour Graccus, comme le conspirateur romain).

jusqu'à l'ivresse, jusqu'à la fièvre, jusqu'à la mort, également dépourvu de la raison qui commande à l'homme par la crainte et de l'instinct, qui écarte l'animal par le dégoût. Il est visiblement dévoyé ; il est frappé dans les dernières profondeurs de son essence morale ; il fait trembler l'observateur qui sait voir. »

Il est inutile de mesurer l'abîme qui sépare désormais J.-J. Rousseau d'avec J. de Maistre. Celui-ci se met en face de la réalité historique et de la réalité théologique ; celui-là devant un fantôme abstrait ou déformé issu de son cerveau malade. On ne gouverne pas de la même façon, d'après les mêmes principes, l'homme de Jean-Jacques et l'homme de J. de Maistre. Il est naturel que la politique de l'un soit juste à l'antipode de la politique de l'autre. Abordons à présent les deux thèmes de la société et de l'autorité.

II.

Le premier principe posé par J. de Maistre, répétons-le, est celui de l'origine divine de la société et de la souveraineté.

Pour Rousseau et son école, le contrat social est un contrat purement intéressé :

« Ce qui constitue l'unité de l'état, — est-il dit dans une des *Lettres écrites de la Montagne*, — c'est l'union de ses membres. Mais quel est le fondement de cette obligation ? C'est le libre contrat qui les a associés les uns aux autres. Le pacte social est un pacte d'une espèce particulière, par lequel chacun s'engage envers tous, d'où s'ensuit l'engagement réciproque de tous envers chacun. »

Rousseau ne démord point de sa chimère originelle : un jour, croit-il, ses sauvages dispersés se trouvèrent las de leur solitude et de leur liberté ; ils se réunirent ; et chaque individu abdiqua tous ses droits au profit de la communauté. Cet acte d'association produisit un corps moral et collectif. Ainsi la société humaine naquit de la volonté humaine. Le *contrat social* est un fait aussi naturel et aussi banal que le plus simple des contrats de vente. Si l'on peut aussi vite le dénoncer, pourquoi serait-il fondateur ?

De Maistre n'a point de peine à saisir tout ce qu'il y a de puéril, dans cette explication, que l'hypothèse du contrat social est une conjecture vide, fantaisiste, absurde en soi : personne n'a jamais rien vu de tel ; au contraire les hommes ont toujours vécu comme nous : en société. A ce roman primitif mais terrifiant, il se contente de substituer la vérité nécessaire et expérimentale de l'histoire : la société est le corollaire de la création ; Dieu

a créé l'homme sociable¹, et puisqu'il a voulu la société, il a voulu aussi la souveraineté, car il n'y a point de société sans souveraineté. Toute sa doctrine peut se résumer en cette proposition toute simple. Il la développe dans son *Étude sur la Souveraineté*, dans les *Considérations sur la France* et le *Principe générateur des constitutions*. Il raille Jean-Jacques, il le poursuit d'une ironie sans pitié ; surtout, il formule en une langue claire et vigoureuse les vérités élémentaires que les sophismes du Genevois sont parvenus à ébranler dans les esprits :

« A proprement parler, — écrit-il dans *l'Étude sur la Souveraineté*, — il n'y a jamais eu pour l'homme de *temps antérieur* à la société (c'est moi qui souligne), parce qu'avant la formation des sociétés politiques, l'homme n'est pas tout à fait l'homme², et qu'il est absurde de chercher les caractères d'un être quelconque dans le germe de cet être. Donc, la société est constitutive ; elle n'est point l'ouvrage de l'homme, mais le résultat de la volonté du Créateur. Et c'est une erreur capitale de se représenter l'état social comme un état de choix, fondé sur le consentement des hommes, sur une délibération et sur un contrat primitif qui est impossible. Quand on parle de l'état de nature par opposition à l'état social, on déraisonne volontairement³. »

La société est donc de droit divin, et ce droit divin consacre du même coup la souveraineté. L'une ne va pas sans l'autre :

« Il est aussi impossible, poursuit le comte, de se figurer une société humaine, un peuple, sans souveraineté qu'une ruche ou un essaim sans reine, car l'essaim, en vertu des lois éternelles de la nature, existe de

¹ « *L'homme est un animal politique* », affirmait déjà Aristote dans *la Politique...* « *bors des loï civiles il n'est point d'homme* ».

² Le comte veut dire très-exactement que la première famille humaine n'est pas encore une société.

³ Hegel (*Phénoménologie de l'Esprit*, Robison & Vendredi, cité dans tous les manuels de nos malheureux bacheliers) et les phénoménologistes qui le suivent sont tombés dans cette trappe : ils peignent Robison sur son île et décident qu'il fonde une société lorsqu'il sauve la vie de Vendredi. Deux criminels mis au même régime vont-ils s'entendre parce qu'Hegel le voudrait ? — (Robison, de son vrai nom Alexander Selkirk, marin écossais très réel, fut débarqué sur l'île Juan Fernandès (au large du Chili) non point suite à un naufrage, comme dit le roman de Daniel Defoë, mais comme mutin. Le droit de la mer faisait que le commandant du navire pouvait soit le pendre aux vergues, soit l'abandonner sur une île, ce qui fut fait providentiellement. Qui aura l'idée de voir en Robison un personnage digne de mémoire ?)

cette manière ou n'existe pas. La société et la souveraineté naquirent ensemble; il est impossible de séparer ces deux idées. Le premier homme fut roi de ses enfants, et chaque famille isolée fut gouvernée de la même manière. Mais dès que les familles se touchèrent, il leur fallut un souverain; et ce souverain en fit un peuple en lui donnant des lois¹. »

Rousseau, à l'inverse, ne parle pas de ce qui est, de ce qu'on observe, de ce qui est conforme à un être pensant : Rousseau fabrique une pâte sociale malléable, vaine, propre à devenir le rouage de la machine démocratique gouvernée par des accapareurs invisibles. En sortant de chez Rousseau pour entrer chez de Maistre, on a l'impression de quitter ces cavernes fuligineuses où les sibylles antiques rugissaient leurs oracles ambigus et de revenir à l'air pur, à la claire lumière du jour. On salue le soleil, et l'on s'étonne surtout que tant et tant d'hommes lui préfèrent l'ombre opaque de la nuit où délire Jean-Jacques.

Et quand de Maistre entre dans le détail de sa doctrine, il écrit quelques pages qui égalent ce qu'il y a de plus beau dans la langue française, de plus vrai dans la philosophie politique. Des races royales, des dynasties de chefs, des usurpateurs glorieux surgissent devant son regard; il les décrit en leurs ascensions et en leurs chutes et l'on songe à Bossuet dramatisant la naissance et la mort des empires. Le Psalmiste chantait : « *C'est moi qui fais les Souverains* ». Ceci n'est point une phrase d'Église, une métaphore de prédicateur; c'est la vérité littéraire, simple et palpable.

« C'est une loi du monde politique : *Dieu fait les Rois*, au pied de la lettre. Il prépare les races royales, il les mûrit au milieu d'un nuage quelques fois qui cache leur origine. Elles paraissent ensuite couronnées de gloire et d'honneur; elles se placent et voici le plus grand signe de leur légitimité. C'est qu'elles s'avançaient comme d'elles-mêmes, sans violence d'une part, et sans délibération marquée de l'autre; c'est une espèce de tranquillité magnifique qu'il n'est pas aisé d'exprimer. »

Prise d'autorité légitime me semblerait l'expression propre (si elle n'était point trop hardie) pour caractériser ces sortes d'origines que le temps se hâte de consacrer. Qu'on ne se laisse donc point éblouir par les plus belles apparences humaines ! Expérimentalement, donc historiquement, Napoléon donne raison au comte : le Corse avait

¹ *Ibid.*

confisqué au pape son onction et rejeté la grâce de Dieu ; il ne pouvait courir qu'à sa ruine prochaine.

« Qui¹ jamais en rassembla davantage (de peuples) que le personnage extraordinaire dont la chute retentit encore dans l'Europe ? Vit-on jamais de souveraineté en apparence si affermie, une plus grande réunion des moyens, un homme plus puissant, plus actif, plus redoutable ? Longtemps nous le vîmes fouler aux pieds vingt nations muettes et glacées d'effroi ; et son pouvoir enfin avait jeté certaines racines qui pouvaient désespérer l'espérance. Cependant il est tombé, et si bas que la pitié qui le contemple, recule de peur d'en être touchée². »

C'est dire que, pour de Maistre, non seulement la société et la souveraineté viennent de Dieu, mais toute famille souveraine ne règne que parce qu'elle est choisie par un pouvoir supérieur. Elle est royale par une sorte de décret éternel. Nie qui voudra le droit divin des chefs de peuple et de leur race, il n'en reste pas moins qu'il plane sur leurs origines une sorte de mystère profond mais révélateur de leur légitimité surnaturelle, un nuage pareil à celui qui enveloppé la déesse de Virgile. Ce n'est pas le peuple qui les a choisis. Ils lui sont *donnés* (je souligne encore) on ne peut dire au juste comment. Un secret demeure autour de leur berceau et de leur premier sceptre.

De Maistre dit : « *C'est Dieu qui fait les Rois* ». Il le dit avec les *Proverbes*. Et, pour peu que l'on médite sur l'énigme de ces élévations lentes et irrésistibles, il faut bien avouer qu'elles ont en elles-mêmes quelque chose d'inexplicable et qui force l'obéissance, et qui ressemble étrangement à une divine élection.

III

Le second principe qui domine la politique de J. de Maistre est que les constitutions ne sont pas davantage l'œuvre des hommes, mais une œuvre divine et que *ce qu'il y a de plus essentiel dans les lois d'une nation ne saurait être écrit* (c'est moi qui souligne³).

¹ Napoléon.

² *Considérations*, p. 161.

³ En 1794 de Maistre raillait la *Constituante* : « en 15 mois, écrit-il, voici que sont sortis de ses griffes plus de 17 000 décrets et lois. »

Jean-Jacques et ses coryphées proclament que les institutions civiles s'improvisent, la plume à la main, et qu'il suffit d'écrire de belles choses sur du beau papier pour que la vie d'un peuple soit ordonnée¹. Surtout, ils ne savent pas considérer que la qualité pour ainsi dire minimale que doit revêtir un législateur qui veut être cru et suivi est sa personne. Ils considèrent le législateur en soi, le peuple en soi, l'homme abstrait et artificiel, c'est-à-dire un être sans âme, capable de comportements et d'acquiescer des idées morales sans en posséder les principes. C'est du Condorcet². Ils le séparent de son histoire, de ses traditions, de ses habitudes, de son tempérament séculaire, et c'est pour lui qu'ils rédigent des constitutions et des lois. Ils font table rase du passé ; ils ignorent ou, négligent tout ce qu'il y a de varié, de contradictoire même, entre une race et une autre race, et ils enferment tous les hommes en un code idéal, géométrique, complètement neuf, en dehors et au-dessus des préjugés d'autrefois. Les idéologues se servent tour à tour de la pioche, de la truelle et du compas ; ils sont des démolisseurs. Ils renversent la belle demeure qui abrita tant de générations et veulent élever à la place la maison nouvelle où, bon gré mal gré, il faudra bien que s'entasse leur humanité d'un nouveau genre. Rien n'égale leur folie et ils se figurent que rien n'égale leur génie. De Maistre les regarde à l'œuvre et il se sent pris devant ces insensés d'un sentiment où il entre à la fois de la fureur et de la pitié. Il se moque de ceux pour qui une constitution est un ouvrage d'esprit, comme une ode de Fabre d'Églantine ou un drame romantique. Ils disent comme Thomas Payne :

« Une constitution n'existe pas tant qu'on ne peut la mettre dans sa poche. »

Le comte raille ces innocents pervers qui ne doutent de rien et ne se doutent de rien ; c'est-à-dire qui ne remontent pas le chemin d'où ils descendent pour rechercher quelle force occulte les a poussés, les dirige et les suggestionne dans les ténèbres.

Il stigmatise avec de cruelles ironies la profonde nullité de ces pauvres gens qui s'imaginent que les législateurs sont des hommes, que les lois sont

¹ Ceci est une preuve supplémentaire du caractère asiatique, oriental en tout cas, de l'idée démocratique qui accumule les lois comme on fait des compilations.

² Condorcet périt sur l'échafaud, comme les autres les inspireurs de la rébellion ; excepté ceux qui eurent la chance de mourir de vieillesse avant 1789 (d'Alembert et d'autres) ou de fuir à l'étranger, comme le baron d'Holbach.

du papier et *qu'on peut constituer les nations avec de l'encre*, et, quand il évoque les puérilités politiques de 1789, il ne peut retenir des mots de dédain :

« Les plus insensés des hommes furent ceux qui s'arrangèrent autour d'une table et qui dirent : — « Nous ôterons au peuple français son ancienne constitution et nous lui en donnerons une autre, celle-ci ou celle-là, peu importe... » — Cette idée est le maximum de l'extravagance. Et de l'orgueil de l'univers il n'est jamais sorti rien d'égal. La palme de la scélératesse appartient de droit aux Jacobins, mais la postérité, d'une commune voix, décernera aux Constitutionnels celle de la folie. »

Il y a dans *l'Étude de la Souveraineté* et dans *le Principe générateur* toute une partie de vive satire où se donnent libre cours la verve et le bon sens irrités de J. de Maistre. A la théorie idéologique des constitutions artificielles, il oppose la *théorie expérimentale* (c'est moi qui souligne) des *constitutions naturelles*. Dieu est à l'origine des constitutions, comme il est le Père des sociétés :

« C'est une vérité à laquelle le genre humain en corps n'a cessé de rendre le plus éclatant témoignage. Ouvrons l'histoire (qui est la politique expérimentale¹), nous y verrons constamment le berceau des nations environné de prêtres et la Divinité toujours appelée au secours de la faiblesse humaine... C'est toujours un oracle qui fonde les cités ; c'est toujours par un oracle que s'annoncent la protection divine et les succès du héros fondateur. Les Rois surtout, chefs des empires naissants, sont constamment désignés et presque marqués par le ciel de quelque manière extraordinaire. Combien d'hommes légers ont ri de la Sainte Ampoule, sans songer que la Sainte Ampoule est un hiéroglyphe², et qu'il ne s'agit que de savoir lire !... Si la base est purement humaine, l'édifice ne peut tenir...

« Par la raison contraire, plus l'institution est divine dans ses bases et plus elle est durable... Comme c'est le principe religieux qui a tout créé, c'est l'absence de ce même principe qui a tout détruit... Partout Lucrèce annonça César. »

Le XVIII^e siècle s'obstinait devant cette vision : Sieyès ou Carnot³ ou un autre, et le premier venu des ronds-de-cuir politiques, assis à une table,

¹ La parenthèse n'est pas du comte.

² Le mot grec contient l'idée de « sacré » (*hiéron*), comme celui de hiérarchie.

³ C'est de Lazzarè Carnot, l'inventeur des départements, qu'il s'agit.

devant un parchemin, et traçant au compas les lignes de l'édifice social. De Maistre rit de cette caricature. Et ce n'est pas trop à son gré de l'architecte divin pour dessiner les plans de la maison qui veut vivre et durer. Ce qu'il n'ajoute pas, c'est qu'il faudrait expliquer au monde pourquoi les hommes de 89 s'acharnent contre la Sainte Ampoule s'ils ne croient pas en son pouvoir ordonnateur.

Bien plus, le Créateur de toute chose suscite des collaborateurs dans l'œuvre des constitutions. Et qui ne sont pas ceux qui mettent les lois en écrit, qui les gravent sur la pierre ou les formulent sur le papier. Le commentaire est, je crois, fameux :

« Plus on écrit et plus l'institution est faible¹... La loi écrite n'est rien du tout, si elle n'a reçu une sanction *antérieure et non écrite*. »

Les collaborateurs de Dieu sont infiniment variés : c'est le temps, c'est la nature, le paysage où vivent, croissent et aiment les hommes ; c'est l'usage, ce sont les circonstances, c'est la vie ; un homme aussi parfois, mais cet homme merveilleux n'appartient qu'à la jeunesse des nations. C'est Clovis protégé de Saint Rémi, aimé de sainte Clotilde. La semence est en attente de germer dans le cœur de la nation qui entoure le héros et qui prie avec lui. Le passage des *Soirées de Saint-Pétersbourg* sur la prière est l'un des plus beaux qu'ait écrit la plume de J. de Maistre. Il disait auparavant dans *Le Principe générateur* :

« Jamais des hommes d'État ne se sont rassemblés et n'ont dit : « *Créons trois pouvoirs, balançons-les de telle manière, etc.* ; » personne n'y a pensé. La constitution est l'ouvrage des circonstances et le nombre des circonstances est infini. Les lois romaines, les lois ecclésiastiques, les lois féodales, les coutumes saxonnes, normandes et danoises, les privilèges, les préjugés et les prétentions de tous les ordres ; les guerres, les révoltes, les révolutions, la conquête, les croisades ; toutes les erreurs, toutes les passions ; tous ces éléments enfin, agissant ensemble, et formant par leur architecture et leur action réciproque des combinaisons qu'on peut dire révélées en esprit. C'est ce qui explique enfin, après plusieurs siècles, l'unité la plus compliquée et le plus bel équilibre de forces politiques qu'on ait vu dans le monde. »

Mais il laisse une belle marge au jeu de l'activité humaine et à l'intervention de la Providence. De Maistre ne cesse de dire :

¹ On sait que le comte parle ici du trop fameux *Code civil* de Napoléon, toujours en vigueur.

« C'est le devoir des hommes d'État de chercher à conjurer l'orage soulevé par la Révolution. » (cité plus haut). Les chefs de peuple sont responsables, les peuples aussi, car « les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent », et si de Maistre rencontre des hommes que tourmente la fièvre du mieux, il leur dit : « Vous avez un moyen sûr d'opérer de grandes et salutaires réformes. Au lieu d'écouter les prédicateurs de la révolte, travaillez sur vous-mêmes, car c'est vous qui faites les gouvernements et ils ne peuvent être mauvais si vous êtes bons. »

Comment peut-il en être sûr ? Et tel ou tel régime n'est-il pas nécessairement, reposant sur une fondation devenue légendaire¹, voué au mal par surcroît, en dépit de toutes vertus individuelles ?... Mais ce n'est qu'une idée accessoire dans la thèse de J. de Maistre. Je crois que c'est par là qu'il se distingue des philosophes monarchiste comme lui qui raisonnent à peu près semblablement, pour aboutir à des conclusions qu'il eût réprochées de toute la force de sa foi catholique et de son allègre optimisme chrétien.

Tels sont les principes dont s'inspire la science politique de J. de Maistre. Cette fois, c'est bien une « science », et non plus les rêves et les enfantillages des sociologues et des économistes² sous le ciel de lit ou confinés dans la cellule des abstractions. La méditation — nos médiévaux auraient dit « contemplation » — ou le cœur échauffent chez lui les idées, mais ne les vicient point. Il vit dans le réel, le réel de l'histoire, en plein dans l'expérience et dans la vie. Si Rousseau est le « promeneur et rêveur solitaire » qui nous rapporte les songeries écloses sur le bord du lac ou dans l'ombre des forêts, de Maistre est le moissonneur qui fait sa gerbe de faits et de pensées dans l'immense champ de l'expérience séculaire. Si Rousseau est l'homme de sensibilité morbide qui raisonne avec ses nerfs et qui est toujours entre deux crises hallucinées, de Maistre est l'homme de raison, l'intelligence droite et calme dont rien au monde ne saurait troubler les claires visions.

Rousseau, — nous le faisons remarquer dans un premier article — c'est la fièvre, le délire, l'hallucination malsaine ; de Maistre est la lumière sereine, l'évidence, la certitude puisée aux sources éternelles. Rousseau

¹ Nous maintenons ici le vrai et beau sens du mot « légende » ; une légende n'est pas ce qu'on peut croire, mais ce qu'on doit croire ; sinon plus rien ne vaut.

² V. *Les Juifs et la vie économique*, de W. Sombart, ESR, où il explique comment le culte de l'or et du progrès a fait disparaître ce qu'il y a d'humain dans une société.

fabrique des ruines ; de Maistre les relève. Il y a dans son œuvre de quoi démolir tout le Voltaire¹ ; elle contient aussi tout le remède au Rousseau.

Disons quelques mots de sa vision politique où il place le Pape. Celui qui lit de Maistre² comprend qu'il ne fonde aucunement une *théocratie universelle*. Ce serait du talmudisme. Il y aurait le Pape qui en serait le chef suprême, avec les rois en sous-ordre et « le bourreau comme premier ministre³ » ; on y élèverait un autel au Dieu de la guerre et la police politique espionnerait et sonderait le peuple, interdisant toute vie privée ; et remarquons que les régimes mus par le judaïsme portent tous cette signature qui rend fiévreux et rapace et voyeur... Le comte est aux antipodes de cette science de l'esclavage. Les contresens sur ce thème sont ordinaires et je m'étonne qu'on n'ait pas encore reproché à l'écrivain qui insulta la Terreur rouge qu'il avait connue, autant que celle qui s'est répandue en Russie, qu'il a prédite, lorsque le tocsin a sonné pour les Romanoff, d'avoir posé en son œuvre tous les principes de la Terreur noire. Citons là-dessus Lamartine vieilli qui oublie qu'il encensait de Maistre dans sa correspondance juvénile. Plus tard il osera écrire au tome II de son *Histoire de la Restauration* ;

« Contraindre pour sauver, amputer pour assainir, imposer la tyrannie de la foi par les licteurs et par le glaive, voilà la doctrine qu'il⁴ osait présenter à un monde énérvé de scepticisme et devenu tolérant au moins par incertitude de vérité. Le scandale de ces défis d'un *philosophe absolu*⁵ à l'esprit humain attira l'attention publique sur ses œuvres... On n'imaginait pas alors qu'une secte religieuse prendrait au sérieux les hardiesses de style du comte J. de Maistre... et qu'on ferait de son livre le code d'une doctrine de terreur. »

Lamartine ne se souvenait plus, en 1851, de ses enthousiasmes de 1820 : « le miel ranci est plus aigre que le fiel ». Et je n'en finirais point d'amener ici tous les rhéteurs rancuniers ou ignorants qui se sont plus à déformer l'idée politique de J. de Maistre. Comme ils ne l'ont pas lu ils voient en lui :

¹ Dans les *Soirées*, il réprimande là-dessus le jeune chevalier : « on peut lire Voltaire, jamais on ne doit l'aimer ».

² V. *Du Pape*, ESR (notre *fac simile* reproduit l'édition savante de 1876).

³ V. *Les Soirées*.

⁴ Lamartine croit qu'il parle de J. de Maistre ; rancœur d'aristocrate.

⁵ C'est moi qui souligne ce passage que je dois au chanoine Lecygne.

« une la haine aveugle contre toute espèce de liberté, de la justification théorique du pouvoir absolu, de la proscription des principes, même de justice et d'humanité qui avaient précédé les violences de la Révolution, de l'anathème sur les lettres et les sciences, du regret de l'ignorance du moyen âge, de l'apothéose de l'inquisition et de la tyrannie.. »

Je ne ferai pas à Lamartine le tort de croire qu'il a mal lu de Maistre ; la mauvaise foi est moins excusable encore que la fausse rhétorique et que la fatuité ignorante. Il écrivait un jour :

« Défions-nous de ces systèmes tranchants qui nous font regarder comme des lépreux tous ceux qui ont le malheur de ne pas penser comme nous. Ne disons pas comme le personnage de Molière :

— « Nul n'aura de l'esprit hors de nous et nos amis ».

Lamartine et d'autres encore auraient pu prendre d'excellentes leçons de tolérance à l'école de J. de Maistre.

Pour réduire à néant toute cette critique hors de propos, ce sera assez d'analyser la pensée politique de J. de Maistre. Elle est très humaine, tout en retenant des principes de la Révélation¹, et je crois bien que le monde serait plus heureux sous le sceptre d'un de Maistre que la France ne l'eût été sous le sceptre de Lamartine.

IV.

Il a donc posé les principes de la souveraineté, du droit divin, de l'autorité politique. Mais aussitôt il se sent pris d'un vague effroi : si le souverain allait abuser de sa prérogative ! Il sait bien qu'il n'a pas d'intérêt plus grand et plus général que d'être juste, mais tout de même il peut se faire qu'il ne le soit pas toujours. Et alors quel sera le recours des peuples ? Comment concilier les droits du souverain et les droits de l'individu ?... La solution est simple pour les Asiatiques ; ils n'y vont point par quatre chemins. Ils disent au chef : « Faites tout ce que vous voudrez, et lorsque nous serons las nous vous égorgerons² ». Ce droit public, très court et très

¹ *Rendez à César...* le comte n'oublie pas le Bon Maître. Donc : pas de théocratie qui tienne.

² C'est un mot de l'*Histoire universelle*. Bossuet connaissait le *Talmud* et le *Coran* ; qui sont d'ailleurs sortis des mêmes mains rabbiniques. Ommaya ben Abiq Çalt est le nom du rabbin qui mit le *Coran* entre les mains de Mahomet.

clair, n'est pas l'idéal de J. de Maistre. Le problème demeure donc : comment peut-on restreindre le pouvoir souverain sans cependant le détruire ?

La Révolution intervint après avoir été nourrie et mûrie dans les loges¹. Elle écrit la *Déclaration des Droits de l'Homme* que lui dictent les ténébreux² talmudistes ; elle grave sur tous les monuments et en lettres majuscules, le mot LIBERTÉ ; elle invente le parlementarisme, sachant ainsi que le gouvernement gouvernera le moins possible, que le gouverné sera habité d'une frousse qui tient lieu d'obéissance. Et J. de Maistre n'a pas grande confiance dans la solution parlementaire³. Même la tribune athénienne ne lui inspire qu'un médiocre respect :

« On a tant parlé des orateurs d'Athènes, — écrit-il dans le livre *du Pape*, — qu'il est devenu ridicule d'en parler encore. La tribune d'Athènes eût été la honte de l'espèce humaine, si Phocion et ses pareils, en y montant quelquefois avant de boire la ciguë ou de partir pour l'exil, n'avaient pas fait un peu d'équilibre à tant de loquacité, d'extravagance et de cruauté... »

Les rhéteurs de la Révolution lui sont moins sympathiques encore :

« toute cette salive dépensée, tout ce souffle qui passe en tempête, tant de discours, tant de lois surtout, il ne peut se résigner à prendre cela au sérieux. Et le pouvoir de légiférer à jet continu demeure une monstrueuse absurdité : « Le législateur ressemble au Créateur ; il ne travaille pas toujours ; il enfante et puis il se repose. Toute législation vraie a son *sabbat* et l'intermittence a son caractère distinctif... Si la perfection était l'apanage de la nature humaine, chaque législateur ne parlerait qu'une fois. »

¹ C'est ici que Lamartine se rachète en 1848 où, devant la Chambre, il s'écrie : « Je sais que toutes ces révolutions* n'en font qu'une et qu'elles sortent des loges ». Que n'a-t-il eu toujours le même courage !

* (1789, 1830, 1848, et ce n'est pas fini...)

² Ténèbres est une contraction des deux mots latins : *tenere* (se tenir), *umbra*, ombre ; on peut parler du génie de la langue française.

³ Mais il ne s'agit pas ici d'une critique des Parlements du moyen-âge qui rendaient la justice. Le père du comte lui avait fait la leçon.

De Maistre ne voit, en somme, dans les parlements politiques, qu'une institution contre nature¹, et ce n'est pas sur eux qu'il compte pour atténuer ou restreindre le pouvoir souverain.

Le système politique de J. de Maistre est tout simplement la monarchie chrétienne :

« Le Christianisme, — dit-il, — épousa la souveraineté. »

Il l'épousa à deux fins, pour la sacrer et pour la tempérer. *Le sacre des rois fait d'eux quelque chose comme des pères*². Il met sur leur front un reflet de la majesté divine et dans leur cœur la tendre affection du Père qui est dans les cieux³. Et de Maistre décrit amoureusement les caractères de la royauté chrétienne, sa pitié pour les douleurs d'en-bas, son esprit de justice, son rôle de patronage et de protection, sa familiarité avec le peuple, les miracles qui suivent le sacre, lesquels, par la seule force de la mémoire, établissent peu à peu entre le souverain et les sujets une représentation permanente. Des corps, des conseils, des assemblées se forment spontanément qui maintiennent le contact du roi et du peuple, et qui portent légalement au père les plaintes et les vœux de la famille.

Et surtout le Christianisme, en épousant la royauté, lui a retiré le pouvoir discrétionnaire. Il lui a interdit le domaine privé de la conscience. Il lui a ordonné de respecter la vie de ses sujets et les lois fondamentales de la nation. Il lui commande enfin d'écouter la voix des sujets qui expose ses besoins, dénonce les abus et demande que les fardeaux soient allégés qui pèsent sur ses épaules.

Je ne vois pas bien en tout cela le panégyrique du despotisme. Au contraire, si quelque chose est odieux à J. de Maistre, c'est la tyrannie, de quelque nom qu'elle se pare. Il repousse la dictature napoléonienne aussi carrément que la dictature jacobine; le règne des abeilles ne lui plaît pas plus que le règne du couperet. Il écrit, le 20 août 1810 :

« La monarchie européenne m'a toujours paru, en fait de gouvernement, le plus haut point de perfection que notre pauvre nature puisse atteindre ; elle est morte, et me paraît encore plus belle, mon cher Comte, comme le corps humain est bien plus admirable étendu et dépecé sur la table anatomique que dans les belles attitudes

¹ On dirait aujourd'hui *une vitrine démagogique*.

² C'est moi qui souligne, pour mieux préfacier la note suivante.

³ Un tel mot aurait enragé Kant et les kantien pour qui le terme « paternalisme » signifie une horreur. Un kantien est une curieuse sorte d'illettré.

de la vie. Voilà un soldat élu de sang-froid par les représentants d'une nation ; c'est un événement plus triste peut-être que le meurtre du roi de France. Nous marchons droit au droit romain sous les empereurs. Je tue, tu tues, il tue, nous tuons, vous tuez... Je serai tué, tu seras tué... etc., en un mot, tout le verbe. La guerre est déclarée distinctement à toutes les races royales¹ et Napoléon a dit un grand mot lorsqu'il a dit qu'il voulait que sa dynastie fût la plus ancienne de l'Europe... Les anciens baignèrent dans le sang l'Europe et l'Asie, que feront les modernes ? »

Il me serait facile de multiplier les témoignages identiques. Citons en quelques unes.

Le 28 octobre 1791, il écrit de Lausanne au baron Vignet des Étoiles :

« Vous me dites que les peuples ont besoin de gouvernements forts ; sur quoi je vous demande ce que vous entendez par là. Si la monarchie vous paraît forte à mesure qu'elle est plus absolue, dans ce cas, Naples, Madrid, Lisbonne, etc., doivent vous paraître des gouvernements vigoureux. Vous savez cependant, et tout le monde sait, que ces monstres de faiblesse n'existent plus que par leur aplomb. Soyez persuadé que pour fortifier la monarchie, il faut l'asservir sur les lois, éviter l'arbitraire, les mutations continuelles d'emplois et les tripots ministériels. »

Et encore, à la Cour de Turin, vers la fin de sa mission diplomatique :

« Personne n'aime le despotisme ; celui qui dit le contraire ment. »

Et c'est pourtant de lui qu'on a fait un farouche partisan du despotisme, d'une théocratie sanguinaire. Mon Dieu ! ces hypothèses ne sont pas défendues, elles avancent sans preuves. De Maistre souffre en son lointain exil pour n'avoir voulu ni de cette idole ni de cette idolâtrie.

V.

¹ Il s'agit de l'élection de Bernadotte comme roi de Suède. Bernadotte remplaçait Gustave III de Suède, assassiné, comme on sait, par un Juif.

Quel est donc aux yeux de J. de Maistre le meilleur des gouvernements¹ ? — Si vous lui posez la question, il ne la tranchera point par une réponse lapidaire, rigoureuse, absolue, qui conviendrait à tous les peuples et à tous les temps. Il ne dira point : « C'est la monarchie », ou « C'est la république » ! Pour lui la loi des régimes naturels commande toute sa politique ; et il ne comprendrait pas qu'on imposât la royauté aux cantons suisses comme il ne comprend point que la France soit allée « gueuser une constitution à l'étranger. » Chacun chez soi, dans la maison qui fut bâtie pour chacun. Qu'est-ce qu'une constitution ? se demande-t-il dans les *Considérations sur la France*, et la solution est infiniment simple :

« Étant données la population, les mœurs, les religions, la situation géographique, les relations politiques, les bonnes et mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent. »

Il n'y a donc point de constitution idéale, faite pour tous les peuples et qu'on aurait le droit d'imposer ou de dicter à tous les peuples ; comme font aujourd'hui les instances internationales après la SDN, qui ne supportent que la démocratie. Ne verra-t-on pas avec bon sens que tout ce qui est international (organisation, tribunal, etc.) est par définition hors la loi ?

Vous insistez ; vous dites : « S'il n'y a point quelque chose qui soit le meilleur gouvernement pour toute nation, il y a pourtant quelque chose qui est le meilleur gouvernement pour une nation déterminée. Quel est-il, ce gouvernement ? Et J. de Maistre ne vous répond point par des mots à lettres majuscules, ni des tirades idéologiques. Il se met d'abord en face des peuples, car il sait bien qu'ils sont les premiers intéressés et que, s'il est vrai de dire que les hommes sont faits pour telle ou telle constitution, il ne l'est pas moins d'ajouter que les constitutions sont faites aussi pour les hommes ; et voici sa définition du meilleur gouvernement :

« C'est celui qui, dans l'espace de terrain occupé par cette nation, est capable de procurer la plus grande somme de bonheur et de force possible, pendant le plus longtemps possible. Le bonheur et la grandeur d'une nation, c'est le but à atteindre ; le gouvernement n'est qu'un moyen. »

De Maistre veut seulement adapter les moyens à la fin. C'est tout le contraire de Machiavel (ou des instances internationales, ajouterais-je).

¹ Sachant qu'il reste monarchiste de droit divin pour la France et les nations européennes autrefois catholiques.

Quelque chose vous inquiète pourtant. Vous craignez que, dans ce système, on ne tienne pas un compte suffisant de l'autorité ; et que le peuple, ayant droit au bonheur, n'ait droit aussi, en certaines heures, à la résistance, à l'insurrection. De Maistre a répondu déjà. Il vous a dit ce qu'il pense des impatiences populaires, des dangers mortels de l'anarchie, de la Terreur Noire. En tout cas, si les princes mauvais ne sont pas au-dessus de la critique et de la constitution, il faut toujours se bien garder de toucher à la constitution elle-même.

« Les abus ne sont souvent qu'une dissonance inévitable dans le clavier général... C'est une des lois les plus générales et les plus évidentes de cette force à la fois cachée et frappante qui opère et se fait sentir de tous côtés, que le remède de l'abus naît de l'abus ; et que le mal, arrivé à un certain point, s'égorge lui-même... Il existe comme le chancre qui ne peut achever qu'en s'achevant¹. »

Rassurez-vous donc : la définition de J. de Maistre n'ouvre point la porte à la révolte ; elle l'ouvre à peine aux réformes, car il compte sur le temps, c'est-à-dire sur l'usage plus que sur les hommes, pour opérer les réformes nécessaires.

La question est posée et j'y réponds avec lui. Entre le prince et le peuple, il a déjà mis des assemblées, des corps et des conseils ; il a supprimé l'omnipotence ministérielle qui isole le roi d'avec ses sujets comme un père et ses fils qui ne communiqueraient que par des domestiques ou des gens d'affaires. De Maistre a l'horreur « des maires du palais, des gens qui s'emparent du sceptre et se le divisent en petits fragments proportionnels à l'importance de leur place, en sorte que tout le monde est roi, excepté le roi ». Il ne veut pas que les *cœurs s'étranglent*, comme dit Ronsard, entre le prince et ses sujets. Un royaume n'est pour lui qu'une façon de famille agrandie, et il renforcerait plutôt l'autorité du roi afin de lui rendre sa qualité de père et de rétablir la correspondance naturelle entre lui et tous ses enfants. Et c'est ici qu'intervient une idée qui ameute contre J. de Maistre les éternels effrontés à qui l'audace du mensonge tient lieu de tout l'esprit du monde.

« Entre les souverains et les peuples, j'ai proposé *l'arbitrage* (c'est moi qui souligne) du Souverain Pontife. »

Et là-dessus on l'accuse de vouloir fonder une immense république théocratique dont le Pape serait le Président.

¹ *Considérations sur la France*, ESR, pp. 97, sq.

De Maistre n'y a jamais songé. Dans le livre *du Pape*, il présente avec une discrétion infinie, curieusement timide, la thèse sur le *Pouvoir indirect des Papes* (je souligne cette expression extraordinaire) :

« Chaque fois que la question relève du sacré : des institutions naturelles, de la civilisation chrétienne ; par exemple pour le maintien de la famille et des libertés de l'Église, le Souverain-Pontife est souvent intervenu entre les rois et les peuples, quelquefois même jusqu'à délier ceux-ci de leur serment de fidélité... »

Cela est donc d'expérience. De Maistre convient du fait, mais il ajoute aussitôt :

« Je n'entends nullement prêcher le droit indirect des Papes. Je dis seulement que ces idées n'ont rien d'absurde.... Je prends la liberté de dire à mon siècle qu'il y a contradiction manifeste entre son enthousiasme constitutionnel et son déchaînement contre le Pape... S'il fallait absolument en venir à poser les bornes légales à la puissance souveraine, j'opinerais de tout mon cœur pour que les intérêts de l'humanité fussent confiés au Souverain Pontife¹. »

Ici encore de Maistre s'inspire du noble souci de défendre les peuples contre les excès possibles du pouvoir. Il sait qu'en pratique, il est difficile de limiter la souveraineté ; de tous les moyens imaginés par les politiques, il dirait volontiers le mot de Tacite : *Laudari tacilius quam evenire, vel si evenerit, haud diuturna esse potest.*

« Ainsi, au-dessus des rois et des peuples, il rappelle qu'il y eut jadis un tribunal suprême qui était la garantie des peuples et il souhaite discrètement que cette haute magistrature soit rétablie². »

Il remarque que la puissance pontificale³...

« est par essence la moins sujette aux caprices de la politique. Celui qui l'exerce est de plus toujours vieux, célibataire et prêtre ; ce qui exclut les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des erreurs et des passions

¹ Je me permets de rappeler que les papes — directement ou mandatant un nonce apostolique — assistaient de droit à la signature de tous les traités jusqu'à la paix de Westphalie (1648), où Louis XIV débuta le scandale de s'exclure ainsi de la chrétienté ; son descendant, Louis XVI expiera ce péché qui est de haute-trahison.

² *Du Pape*, pp. 208, *sq.*

³ Ce passage est une leçon de gouvernement.

qui troublent les États. Enfin, comme il est éloigné, que sa puissance est *d'une autre nature* (c'est moi qui souligne cette immense vérité que Vatican II, comme on dit, a abolie) que celle des souverains temporels, et qu'il ne demande jamais rien pour lui, on pourrait croire assez légitimement que si tous les inconvénients ne sont pas levés, ce qui est impossible, il en resterait du moins aussi peu qu'il est permis de l'espérer, la nature humaine étant donnée¹ ; ce qui est pour tout homme sensé le point de perfection. »

Il soumet d'ailleurs l'exercice de l'intervention pontificale à des règles précises, celles-là mêmes que Pie IX formulera expressément dans son discours du 20 juillet 1871². Je sais bien, et de Maistre sait bien aussi...

« que les temps où nous vivons sont changés ? selon le mot de Pie IX, et il ne va pas au-delà d'un regret pour le passé, d'un vœu pour l'avenir³. »

Cette idée qu'il jette en passant ne suffit pas à faire de lui, ni des papes, les tenants de la théocratie⁴ universelle.

¹ Allusion nécessaire au péché de nos premiers parents.

² *Discours* de SS. Pie IX à l'*Académie della religione cattolica* (recueillis par le P. de Francis, t. I, p. 202-203). C'est cinquante ans tout juste après la mort du comte.

³ Chanoine Lecygne, *La Critique du Libéralisme*, tome X, ESR.

⁴ Je rappelle ma remarque *supra* sur la source asiatique (talmudique) ou judéo-maçonnique de la théocratie et de la démocratie qui sont une même chose : des régimes qui ordonnent l'impiété. De Maistre dit quelque part dans les *Soirées* que « l'impiété marque le degré le plus bas de l'imbécillité humaine ». C'est à méditer.

ÉPILOGUE

À LA DOCTRINE POLITIQUE

Au reste, le problème est toujours là. Comment contenir l'autorité et comment surtout la maintenir ? Où est la protection contre la tyrannie¹, contre celle des parlements démocratiques aussi bien que contre celle des trônes ? Où est le préservatif efficace contre les révolutions ? Plus que jamais se fait sentir dans le monde le besoin d'un tribunal d'arbitrage *d'une autre nature*, au milieu des conflits quotidiens. Vous n'avez que les platoniques *Congrès de la Paix* contre les périls de guerre européenne. Vous n'avez rien, absolument rien, contre les menaces du bolchevisme et du mondialisme. Chaque fois que le monde tremble, vous cherchez autour de vous l'institution qui pourrait bien conjurer le cataclysme ; elle n'existe plus. Et quel est le recours des peuples contre la tyrannie d'où qu'elle vienne ? contre les coups d'état bolcheviques, contre l'autocratie des assemblées ? Un organe manque désormais qui était pourtant nécessaire et qui a fait ses preuves. De Maistre en signale l'absence ; il souligne la fécondité historique², je dirais la pertinence des arbitrages des papes. Et, quelles que soient d'ailleurs les croyances religieuses, il faut bien avouer que le magistère pontifical proposé par lui n'est pas du tout absurde, ni qu'il serait refusé, si ce pape était un Léon XIII ou un Grégoire VIII, comme il arrive : un grand pape ; grand pour la circonstance. Je ne vois personne, qui ne puisse, en dépit des passions de l'heure, souscrire à cette formule politique de J. de Maistre :

« Il paraît que, pour retenir les souverainetés dans leurs bornes légitimes, c'est-à-dire pour empêcher de violer les lois fondamentales

¹ En 1965, vingt ans après la fondation de l'ONU, instance destinée — disait-on — à empêcher les guerres, 255 conflits (plus de dix par année, dont la moitié en guerres civiles) avaient été comptés. Toute instance internationale humaine se prétendra au-dessus des lois naturelles ; toute instance internationale humaine est donc hors la loi et coercitive. Je sais que je me répète.

² C'est un grand pape, Alexandre VI, qui, par la Bulle *Inter cetera*, régla les conflits latents entre l'Espagne et le Portugal au XVe siècle, usant de ce que le comte nomme superbement « un pouvoir temporel *indirect* de la Papauté ». On trouvera en *annexe* du présent article, un commentaire de cet acte magnifique. Façon encore — pourquoi s'en priver ? — de lever davantage un coin de voile sur la cause de la haine et des calomnies qui ont plu sur la personne d'Alexandre VI : on déteste en lui le symbole de paix et de souveraineté. Alexandre VI arbitra un partage du monde. Voilà qui lui mérite la haine inexpiable de la Secte.

de l'État,... l'intervention plus ou moins puissante, plus ou moins active de la *suprématie spirituelle*¹, serait un moyen pour le moins aussi plausible que tout autre². »

Mais le sophisme révolutionnaire est tellement dans nos veines qu'il nous a fait comme une seconde nature ; et que l'orgueil du malade devant le médecin s'ajoute brutalement à la maladie. L'ordonnance de salut est signée depuis plus d'un siècle³. Mais au lieu de la lire au moins, on préfère outrager le thérapeute. On sait que le comte ne confond point la fièvre avec la force ni l'ivresse avec la vie, on sait que la santé est pour lui synonyme d'ordre. On le renvoie, comme on ferait pour les vieux empiriques qui projettent leur silhouette dans la comédie de Molière...

Il vieillit et il mourut triste ; s'il revenait pour une heure parmi nous, il me semble qu'il y serait plus triste encore et qu'il s'étonnerait surtout de voir que des Français puissent associer ici ou là, en des ferveurs simultanées, l'esprit de la Révolution et l'étiquette — sinon l'esprit — du catholicisme.

ANDRÉ SAUGERA

(à suivre)

¹ Je souligne encore.

² *Le Principe de la souveraineté*, p. 14.

³ Les *Considérations* datent de 1794 ; v. ESR édition en texte.

ANNEXE

— « Le 12 octobre, écrit l'Abbé Darras¹, un vendredi, jour de la Rédemption, Christophe Colomb érigeait une croix et s'agenouillait sur ce monde ignoré dont il avait attesté l'existence...

— « Antérieurement les causes de rivalité ne manquaient pas (entre l'Espagne et le Portugal) ; tracée par les sanglantes batailles que les deux royautés renfermées comme dans un cirque s'étaient tant de fois livrées sur terre, n'allaient-elles pas ensanglanter les mers ? Impossible d'en douter, si les passions se mesurent aux intérêts. Dans cette circonstance, de meilleures inspirations, des sentiments chrétiens prévalurent dans les conseils des princes. Jamais la papauté n'exerça sur eux une plus salutaire influence, n'intervint dans leurs débats avec une telle grandeur. Pour l'extension du christianisme, le bien de l'humanité, l'honneur même de sa patrie, le Souverain Pontife, dont l'arbitrage est accepté, trace sur le globe, ouvert alors de part en part, une ligne idéale où devront expirer toutes les contentions, qui sépare les découvertes déjà faites et celles qui vont s'accomplir. Cette ligne court d'un pôle à l'autre, en passant à cent lieues, au delà des Açores et du Cap-Vert. Chose merveilleuse, ainsi déterminée elle ne rencontre nulle terre, pas une pointe de continent, pas une île. Les Espagnols pourront s'étendre à l'Ouest, et les Portugais à l'Est, en gardant leurs anciennes possessions, si bien que tout conflit soit désormais impossible. Telle est du moins la portée de l'acte posé par Alexandre VI et consacré dans son immortelle Bulle *Inter cetera* donnée à Rome, près de Saint-Pierre, l'an quatorze cent quatre-vingt treize de l'Incarnation, le quatrième jour des nones de Mai'. « Que dans la suite, écrit le comte de Maistre, le bouleversement des idées et la marche des nations aient détruit cette barrière, cela n'en amoindrit ni la conception ni le but, quand la science entrevoyait à peine, était encore loin d'avoir admis comme une infaillible donnée la sphéricité de la terre. »

¹ Darras, *Hist. Gén. de l'Église*, Tome XXXII ; ESR.

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL.....	2
LA TRADITION. – L'AUTORITÉ DE LA TRADITION	4
LA <i>GRANDE CHRISTOLOGIE</i> DE L'ABBE MAISTRE, UNE APOLOGIE DU CHRIST POUR LE 21 ^{ÈME} SIÈCLE	8
ANNEXE APERÇU GÉNÉRAL SUR L'OUVRAGE	26
JOSEPH DE MAISTRE, <i>LA DOCTRINE POLITIQUE D'UN MONARCHISTE</i>	40